

Département de Loire-Atlantique  
Arrondissement de Nantes  
Canton de Vallet  
**Commune de Saint-Julien-de-Concelles**

# PROCÈS VERBAL

## Conseil Municipal

### Du 11 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le onze décembre, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Julien-de-Concelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry AGASSE, Maire, suivant convocation faite le cinq décembre deux mille dix-huit.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29.

**Présents** : Mmes CHARBONNEAU, DOUAUD, FORGET, GILBERT, LE GURUN, MOSTEAU, PETITEAU, PASCAUD, SCHWACH et MM. AGASSE, ANDRÉ, AUDOUIN, BERNARD, BOUDAUD, CHANTREAU, COURBET, GODINEAU, GUIBOURGÉ, JUSSIAUME, LE BALC'H, PINEAU, PROUTZAKOFF, SERISIER.

**Absents excusés avec pouvoir** : Mmes ARBERT (pouvoir à M. GUIBOURGÉ), BIAULET (pouvoir à Mme DOUAUD), M. JOLYS (pouvoir à Mme SCHWACH) et M. MARCHAIS (pouvoir à M. PROUTZAKOFF).

**Absent excusé sans pouvoir** : Mme GUILLET, M. CAHAREL.

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame CHARBONNEAU est nommée secrétaire de séance.

#### **PROCÈS-VERBAL DU 13 NOVEMBRE 2018**

**M. le MAIRE** : Y a-t-il des questions ou des remarques sur le procès-verbal ? Je vous propose donc de passer au vote.

Le procès-verbal est adopté par 26 voix favorables et 1 abstention.

**M. le MAIRE** : Avant de passer à l'ordre du jour, je souhaite la bienvenue à M. Terrien, qui fera la présentation du rapport d'exploitation du service public de l'assainissement pour l'année 2017.

#### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

##### **Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations**

**M. LE MAIRE** : Conformément aux articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je dois vous rendre compte des décisions que j'ai prises par délégation.

##### **Décision du 30/08/2018- Arrêté n° 2018-334**

Signature d'un marché à Procédure Adaptée (art. 27 du décret n°2016-360) portant sur l'acquisition, la fourniture et la pose d'un équipement de cuisine avec la société CORBE CUISINE (11 rue des Coquelicots, Les Sorinières), pour un montant de 12 000 € HT.

##### **Décision du 10/09/2018- Arrêté n° 2018-352**

Signature d'un marché à Procédure Adaptée (art. 27 du décret n°2016-360) portant sur la réfection de l'éclairage de la Salle Courte Paume avec la SARL CHARRIER Electricité (8 rue Charcot, Basse Goulaine), pour un montant de 30 221 € HT.

##### **Décision du 10/09/2018- Arrêté n° 2018-353**

Signature d'un marché à Procédure Adaptée (art. 27 du décret n°2016-360) portant sur l'amélioration de l'audio-sono de la salle de la Quintaine avec la société MELPOMEN (ZI la Belle Etoile, 6 allée des Sapins, Carquefou), pour un montant de 41 696,53 € HT.

##### **Décision du 10/10/2018- Arrêté n° 2018-393**

Signature d'un marché à Procédure Adaptée (art. 27 du décret n°2016-360) portant sur les travaux de réfection de la cage de lancer avec la société SPORTINGSOLS (rue du stade, Saint Fulgent), pour un montant de 24 840 € HT.

Décision du 10/10/2018- Arrêté n° 2018-394

Signature d'un marché à Procédure Adaptée (art. 27 du décret n°2016-360) portant sur les travaux de réfection et d'amélioration de la zone de saut en hauteur et de la piste de javelot avec la société SPORTINGSOLS (rue du stade, Saint Fulgent), pour un montant de 80 900 € HT.

Décision du 12/10/2018- Arrêté n° 2018-399

Signature d'un marché à Procédure Adaptée (art. 27 du décret n°2016-360) portant sur l'acquisition d'un écran multifonction 70'' interactif avec la société SORAM ATLANTIQUE (16 rue des Clairières, Les Sorinières), pour un montant de 7 610 € HT (dont options 1 600 €HT) + maintenance 360 € HT/an

Décision du 29/10/2018- Arrêté n° 2018-424

Signature d'un marché à Procédure Adaptée (art. 27 du décret n°2016-360) portant sur la construction d'un bâtiment Petite enfance- enfance, Lot 7 Cloisons sèches Isolation, avec la société MGP (42 avenue de la Vertonne, Vertou), pour un montant de 158 981,53 € HT.

Décision du 29/10/2018- Arrêté n° 2018-425

Signature d'un marché à Procédure Adaptée (art. 27 du décret n°2016-360) portant sur la construction d'un bâtiment Petite enfance- enfance, Lot 10 Peinture, avec la société PAUL TURPEAU (11 rue du Chêne Lassé, Saint Herblain), pour un montant de 38 046,63 € HT.

**M. le MAIRE** : Y a-t-il des questions ?

**M. AUDOUIN** : J'ai quelques questions. La première concerne l'arrêté du 10 septembre sur l'amélioration de l'audio-sono de la salle de la Quintaine. Je voulais savoir qui avait exprimé ce besoin. Je n'ai pas vu de justification à cet investissement de 41 696 €.

**M. le MAIRE** : C'est une décision qui a été prise par le bureau municipal au vu des soucis que nous avons eu l'année dernière avec le matériel en place. La nécessité d'améliorer le système afin d'avoir des locations supplémentaires par les entreprises a été discuté à plusieurs reprises. En effet, il a été constaté que le nombre de locations diminuait depuis un ou deux ans et que pour pouvoir louer à des entreprises il fallait avoir du matériel performant.

**M. PROUTZAKOFF** : En effet, suite à la défaillance et à la vétusté des équipements, notamment en ce qui concerne la liaison du matériel constatée lors de diverses manifestations, il a été envisagé d'améliorer la qualité de l'audiovisuel et la sonorisation de la salle. Par ailleurs, certains câbles n'étaient pas conformes en termes de contrôle de sécurité. Nous avons passé le dossier en commission « urbanisme – bâtiments » le 20 septembre. Elle a rendu un avis favorable à l'unanimité.

**M. le MAIRE** : Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

**M. AUDOUIN** : Oui, sur la décision du 10 octobre relative au marché avec Sportingsols pour l'amélioration des zones de saut et des pistes d'athlétisme en général. Nous venons de récupérer l'association du RCN, puisqu'elle n'est plus reconnue comme intercommunale. Il faut déjà investir 100 000 €. Je pense que cela a été abordé en commission. Est-ce qu'il y a un partage des frais sur ces 100 000 € ?

**M. le MAIRE** : C'est une prise en charge complète par la mairie. Au niveau de la communauté de communes, l'association étant revenue sur la commune avec des équipements où il manquait beaucoup de choses, il y a une subvention CTR de l'ordre de 200 000 €. C'est le bureau communautaire qui a choisi ce projet en priorité afin de pouvoir faire ces travaux de Sportingsols. En effet, la cage de lancer n'est plus adaptée sur le plan de la sécurité et il y a aussi le saut en hauteur et la piste d'élan pour le javelot. Ce sont des éléments qui servent pour les écoles. C'est donc une prise en charge par la commune, mais avec une subvention CTR importante de 200 000 € sur l'ensemble.

**Mme la DGS** : Pour préciser, c'est autour de 100 000 € pour le contrat avec la Région et également 100 000 € auprès de l'État. En tout, cela représente 200 000 € de subventions, d'un côté de l'État et de l'autre, de la Région. Nous avons aussi un conventionnement avec la communauté de communes, qui prend en charge une partie des équipements qui étaient vétustes dans le cadre de la Clect.

**M. AUDOUIN** : Je ne suis pas sûr de bien comprendre... Il y a 100 000 € de dépenses pour l'athlétisme, 24 000 + 81 000 €, et vous parlez de 200 000 € de fonds de subvention CTR et État. C'est très bien, c'est très généreux de la part de l'État et de la Région, mais il y a peut-être une répartition qui est autre.

**Mme la DGS** : En fait, c'est la totalité du plateau sportif qui est prise, équipement par équipement, avec des rénovations. C'est là-dessus que nous avons fait des demandes de subvention. Pour ce qui concerne la subvention régionale, elle porte uniquement sur la partie relative à l'athlétisme et la totalité des dépenses est légèrement supérieure à 200 000 €, sur lesquels nous attendons une subvention de la Région d'environ 100 000 € et ce que nous doit la communauté de communes dans le cadre de la Clect, qui couvre notamment la cage de lancer.

**M. GODINEAU** : J'ai une question, puisque nous parlons de la Clect. Quel est le montant fourni par la Communauté de Communes que nous pouvons espérer ? Là, nous avons des chiffres de subventions mais nous n'avons pas de chiffres concernant ce que la communauté de communes serait en capacité de nous rétrocéder. Je rappelle tout de même que ce sont des équipements qui n'étaient pas à nous et qu'ils nous ont « refilé » des choses qui ne sont pas forcément en très bon état. Je me suis déjà exprimé en commission « sport » pour dire que ce n'est pas normal et qu'il faut absolument réclamer le maximum.

**M. le MAIRE** : La Clect a déjà été actée, nous en avons parlé lors d'un conseil municipal. Nous avons déjà reçu un retour partiel de la communauté de communes, mais je n'ai plus le montant exact en tête.

**Mme MOSTEAU** : 25 000 € sur la cage de lancer + 8 000 €.

**M. COURBET** : Je reviens un instant sur le marché concernant la sonorisation et l'audiovisuel de la Quintaine. Est-ce que la société Melpomen assure aussi la formation du personnel concernant l'utilisation de ces matériels ? Vous savez que c'est un matériel sensible, qui ne peut pas être mis dans toutes les mains, sous peine de devoir le remplacer au bout de six mois. Je voulais savoir si cette société assure la formation ainsi que le suivi et l'entretien du matériel.

**M. PROUTZAKOFF** : Les installations qui ont été faites interdisent l'accès à la régie et réserve son accès aux professionnels. Il y a une partie formation. Le système de fonctionnement est simplifié de beaucoup. Il est accessible à tout un chacun le long du mur de la régie et il y a un système un peu plus élaboré à l'intérieur, et quand on s'adresse à des professionnels, on peut reprendre la table de mixage originelle et tous les équipements originels, y compris le câblage en fond de salle, qui a été remis aux normes. Ils assurent aussi la formation du personnel. Notamment pour le vidéoprojecteur qui a été remplacé, il y a une lentille à changer, puisqu'il y a deux écrans, suivant la longueur et le personnel communal est formé pour le faire.

**M. COURBET** : Si j'ai bien compris, nous sommes sauvés pour les vœux...

**M. PROUTZAKOFF** : Effectivement. Cela fait partie des objectifs. Il n'y a pas que les vœux mais non seulement nous espérons, mais nous ferons tout pour que tout fonctionne parfaitement même avant les vœux.

**Mme CHARBONNEAU** : En effet nous avons un petit souci avec cette régie, où il y avait des fils qui traînaient partout depuis longtemps et des difficultés de connexion et de normes électriques. Comme l'a rappelé Jean, aujourd'hui, deux prestations pourront être données dans le temps : des connexions sans entrer dans la régie pour toute location de salle, avec un simple PC, par exemple pour des séminaires d'entreprise ou des mariages, et un local régie accessible aux professionnels, où nous avons remis à jour l'ensemble du câblage et tout le matériel électrique qui existait auparavant. C'était cette partie-là qu'il fallait absolument mettre à jour pour que cela puisse fonctionner et que n'importe qui n'y ait plus accès. La formation des agents a eu lieu lundi dernier, et les élus ont également été formés pour que nous puissions manipuler correctement l'ensemble du matériel.

**M. le MAIRE** : Merci pour ces informations.

**M. AUDOUIN** : Pour terminer et ne pas être trop long, sur l'équipement du RCN, ma question n'était pas de mettre les besoins en doute. Je voulais surtout savoir comment l'ensemble était pris en charge et par qui. J'aimerais recevoir un tableau qui explique la répartition des dépenses : il y a 100 000 € de dépenses, quelle est la part de la commune, quelle est la part de la communauté de communes via la Clect et quelle est la part des subventions que nous avons reçues.

Sur la ligne suivante, concernant le marché pour l'acquisition d'un écran multifonctions à 7 000 € + de la maintenance, je voulais savoir si c'était l'écran que nous avons vu dans la salle, dernièrement, et je voulais savoir à quel besoin répondait cet investissement de 7 000 €.

**Mme CHARBONNEAU** : Concernant l'acquisition de l'écran multifonction, c'est un matériel que nous avons acquis récemment, répondant à plusieurs objectifs : le renouvellement du matériel et l'évolution de celui-ci pour les agents de la collectivité dans le cadre du travail au quotidien, c'est-à-dire pour qu'ils puissent travailler en réunion et se connecter avec n'importe quel outil, et de façon ludique. Cela servira également pour l'équipement de cette salle du conseil municipal et dans le cadre du déménagement pendant les travaux de la future mairie, cet écran pourra être déplacé aux Iris et fonctionner seulement avec la WiFi. Ce matériel répond donc à trois enjeux. Il peut servir aussi bien de tableau blanc pour travailler que de vidéoprojecteur ou pour des visioconférences intégrant plusieurs personnes dans des endroits différents. Par exemple, si nous voulons travailler en commission avec Stéphane, qui a une mobilité réduite, et nous connecter avec lui sur sa tablette, nous pourrions le faire. Cet investissement a été fait en amortissement plutôt qu'en location et fait partie du budget informatique de la ville. Cela fait partie du nouveau matériel dans le cadre de l'évolution des métiers.

**M. le MAIRE** : Merci pour ces informations. Je vous propose maintenant de passer la parole à M. Terrien.

**AGRICULTURE – ESPACES VERTS – VOIRIE/ASSAINISSEMENT****DM-2018-073 – Présentation du rapport d'exploitation du service public d'assainissement pour l'année 2017**

**M. LE MAIRE** : La commune de Saint-Julien-de-Concelles a signé un contrat d'affermage pour la gestion du service public d'assainissement avec la SAUR (Société d'aménagement urbain et rural), le 1<sup>er</sup> juillet 2011, pour une durée de dix ans.

Conformément aux dispositions de l'article L. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales, il appartient au délégataire de communiquer au Conseil municipal, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public, ainsi qu'une analyse portant sur la qualité du service. Ce rapport est complété par une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Il doit répondre aux dispositions du décret n° 2005-236 et comprend notamment des données comptables, l'analyse de la qualité du service par référence aux indicateurs de performance et des annexes. Le compte d'affermage reprend les chiffres de l'année 2017.

**M. TERRIEN (SAUR)** : Bonsoir à toutes et à tous. Je suis David Terrien, récent chef de secteur chez SAUR. Je suis arrivé il y a une année maintenant sur le territoire. Je remplace Hugues Bothorel, pour ceux qui le connaissent. Je vais vous présenter ce soir le rapport annuel du délégataire de 2017, avec une synthèse des chiffres clés, travaux, préconisations et autres.

S'agissant des chiffres clés de l'année 2017, on enregistre une évolution d'un peu moins de 8 % du nombre de raccordés, avec 1 811 clients raccordés au réseau d'assainissement. Cette augmentation est liée aux tranches d'extension de réseau qui ont été réalisées depuis des années sur la commune et sur les constructions neuves. Le total de mètres cubes facturés est en baisse d'un peu moins de 5 % par rapport à 2016. C'est un peu en contradiction par rapport aux données des clients et cela s'explique par le fait que sur les cinq gros consommateurs, dont le premier, qui était la maison de retraite, il y a eu des baisses de consommation importantes, et que chez quatre clients, il y avait eu des fuites au niveau du réseau d'eau potable en 2016. C'est la raison pour laquelle il y a une différence entre le nombre de clients, qui a augmenté, et le volume reçu en termes de facturation. S'agissant de la production de boues sur la station des Planches à Saint-Julien-de-Concelles, il y a 31 tonnes de matière sèche en 2017. Pour ce qui concerne le patrimoine, le réseau d'assainissement, qui inclut le gravitaire et le refoulement sur les postes de relevage, il y a une augmentation de 15 % du linéaire, qui est liée aux extensions du Bout des Ponts et à la dernière tranche, à savoir la Peltancherie et le Bois Chef, fin 2017, début 2018. Je reviendrai tout à l'heure sur le détail de la part collectivité et de la part Saur du tarif de l'eau pour 2018. Pour une facture de 120 m<sup>3</sup>, le montant est 3,82 €/m<sup>3</sup>.

Concernant la station d'épuration, j'ai souhaité vous présenter les résultats sur l'année 2017 en termes d'objectifs de rendement. Le rendement est calculé par rapport aux eaux entrées et aux eaux rejetées. J'ai sélectionné cinq paramètres. Je n'entrerai pas forcément dans le détail. L'eau traitée à la station de Saint-Julien-de-Concelles est de très bonne qualité. Vous avez la moyenne des rendements en 2017 et à côté, les normes qui nous lient dans l'arrêté de rejets. Sur la demande chimique en oxygène, nous sommes à un peu plus de 96 % en moyenne sur l'année 2017, sur la demande biochimique en oxygène, à un peu moins de 99 %, sur les matières en suspension éliminées, à un peu plus de 96 %, pour une norme à 95 %, sur l'azote global éliminé, à un peu plus de 90 %, par rapport à une norme à 80 % et pour finir, sur le phosphore éliminé, à plus de 83 %, pour des normes à 60 %. Ce sont les résultats des bilans qui ont été réalisés sur la station d'épuration pendant toute l'année 2017.

S'agissant des obligations du contrat d'exploitation, chaque année, par rapport aux points noirs sur le réseau et aux problématiques de bouchage, l'entreprise SAUR réalise du curage préventif. Cela permet d'éviter des débordements du réseau d'assainissement. Nous avons réalisé en 2017 un peu plus de 4 000 m de curage de réseau pour permettre de garder le patrimoine, éviter et anticiper les débordements. En revanche, nous n'avons pas réalisé d'inspection caméra du réseau en 2017. J'ai présenté un petit focus, sur le tableau, pour rappeler ce qui avait été fait en termes de passages caméra depuis le début du contrat, essentiellement sur les périodes 2011 à 2012, sur les secteurs qui posaient des problèmes et qui ont sûrement engendré des travaux par la suite.

En matière de contrôles de branchements, en l'occurrence, les contrôles obligatoires, puisqu'en cas de vente et de cession immobilière, le notaire demande un PV de contrôle, nous réalisons ces contrôles. En 2017, nous avons réalisé 36 contrôles de vente : nous vérifions si les eaux usées vont bien vers les eaux usées et si les eaux pluviales vont bien vers les eaux pluviales et qu'il n'y a pas d'échanges au niveau des réseaux, pour des questions de lutte en faveur de l'environnement et contre les eaux parasites au niveau de la station d'épuration. Sur les 36 contrôles réalisés, 27 étaient conformes et 9 étaient non conformes. En ce qui concerne les tranches, c'est-à-dire les extensions faites sur la commune, dès que le client se raccorde, il nous contacte pour que nous fassions une vérification de son raccordement, et par la suite, nous le taxons à l'assainissement. Vous voyez le nombre de contrôles réalisés en 2017. Les contrôles sur l'existant sont des contrôles que nous avons en charge dans notre contrat d'exploitation. Leur nombre peut varier d'une année à l'autre et souvent, nous le faisons en parallèle avec la mairie pour essayer de localiser les zones sensibles et lancer des campagnes de contrôle de branchements. Voilà pour les contrôles réalisés en 2017.

J'ai souhaité également faire un petit focus, une synthèse d'avancement de l'avant-dernière extension sur la commune de Saint-Julien, à savoir le Bout de Ponts. Nous avions initialement 243 tabourets qui avaient été posés pour les clients. Aujourd'hui, sur ces 243 tabourets, le taux de raccordés est de 36 %. 80 clients raccordés sont dits conformes, 6 raccordés ne sont pas conformes, un client raccordé dont nous n'avons pas fait le contrôle – sauf erreur de ma part, c'est une personne âgée et il était compliqué de le faire – et les 156 clients restants ne nous ont pas encore appelé pour faire le contrôle de raccordement. Légalement, ils ont deux ans pour se raccorder. Nous sommes présents et vigilants par rapport à ce sujet de raccordement, qui,

derrière, engendre des factures et donc, une part pour la collectivité. Nous essayons d'être assez réactifs et de lancer des campagnes tous les six mois pour faire des vérifications.

**Un élu :** Parmi les 156, il y a des maisons qui seront peut-être raccordées dans huit ou dix ans.

**M. TERRIEN :** En effet. J'aurais pu le préciser : sur les 243 tabourets, il y en avait qui étaient posés pour des terrains nus ou des maisons inhabitées. Il y a donc un pourcentage qui n'est pas raccordé, ce qui est normal.

Sur la tranche Peltancherie/Bois Chef, qui est assez récente, nous avons posé 67 tabourets. Le taux de raccordement est d'un peu moins de 20 %. Sauf erreur de ma part, les travaux se sont terminés en février 2018. Nous avons douze clients raccordés et conformes, un client raccordé mais non conforme et 51 tabourets qui aujourd'hui, sont soit non raccordés, soit pour des terrains nus et des maisons inhabitées.

S'agissant du tarif pour 2018, j'ai souhaité faire une différence entre la partie relative à l'abonnement et la partie relative à la consommation, par rapport au prix du mètre cube, entre 2017 et 2018, pour l'abonnement SAUR, l'abonnement collectivité, la consommation SAUR et la consommation collectivité. Pour l'abonnement SAUR et la consommation SAUR, il y a une évolution de 1 % entre 2017 et 2018. Concernant l'abonnement et la consommation collectivité, il avait été voté une diminution de 6,4 %. Sur une facture de 120 m<sup>3</sup>, il y a une baisse de 3,4 % par rapport à l'année 2017.

Je termine avec les faits marquants en 2017, que j'ai illustrés avec quelques photos du chantier d'extension du réseau d'assainissement qui a été réalisée sur les secteurs de la Peltancherie et de Bois Chef, travaux qui ont débuté en novembre 2017 et qui se sont terminés en février 2018. J'ai également indiqué le montant des équipements qui ont été renouvelés. Ce sont des montants qui sont prévus au contrat pour que le jour où celui-ci se termine, nous rendions un patrimoine de qualité et en bon état. En 2017, nous avons dépensé un peu plus de 33 000 € pour le renouvellement des équipements. Ce sont des équipements sur la station d'épuration et sur les postes de relevage.

D'autres travaux sont en cours et sont sur le point de se terminer sur les secteurs de Cahéroult et de la Sénarderie, avec une extension du réseau d'assainissement et également, par rapport à la topologie du terrain, la création de trois nouveaux postes de relevage sur la commune de Saint-Julien-de-Concelles.

Si vous avez des questions, je suis à votre disposition.

**M. GUIBOURGÉ :** Sur l'une des premières diapositives, nous avons vu la qualité de l'eau exprimée en pourcentage. J'avais besoin de comprendre comment cela fonctionnait. Il y avait différents pourcentages, avec un écart entre la moyenne et la réussite de la SAUR. Si l'on a un certain nombre d'unités polluantes dans une quantité d'eau et que l'on en a dix fois plus dans une autre quantité d'eau, on peut, en termes de pourcentages, en enlever 89 % dans un cas et 96 %, et il en reste beaucoup plus dans l'autre.

**M. TERRIEN :** C'est pour cela qu'en termes d'arrêté de rejets, sur le plan de la police des eaux, il y a des normes de concentration. Je n'ai précisé que la partie relative au rendement, mais nous avons également des normes de rejets par rapport à la concentration.

**M. GUIBOURGÉ :** Et qu'est-ce que cela donne, pour Saint-Julien, la concentration ? Avec ces pourcentages exprimés de cette façon, on peut avoir l'impression qu'ils sont très bons et pour autant, dans les résultats, ils ne sont pas forcément très bons, si j'ai bien compris, puisqu'avec une concentration même de 96,3 %, qui est nettement supérieure à 89 %, on peut se retrouver avec une concentration supérieure, en termes de résultats, si dès le départ, la pollution est plus grande.

**M. TERRIEN :** Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de recevoir et de lire le RAD, mais nous avons également une bonne qualité en termes de concentration – je n'ai pas les chiffres sous les yeux et je ne peux pas vous les présenter –, hormis sur le paramètre MES, où nous avons eu trois dépassements, en 2017, mais c'était lié à la pluviométrie et à un arrêté de rejets qui est assez contraignant. En effet, aujourd'hui, nous sommes « notés » sur la partie concentration et sur la partie des rendements. Aujourd'hui, nous avons demandé à la DDTM de passer plutôt, en termes d'arrêté, au rendement ou à la concentration.

**M. GUIBOURGÉ :** Je ne sais pas si en termes de présentation, il ne serait pas utile d'avoir des données plus explicites que simplement exprimées en pourcentages, parce que le pourcentage peut cacher bien des choses.

**M. TERRIEN :** Parfois, je mets les concentrations et l'on me demande les pourcentages. Cette fois-ci, j'ai mis les pourcentages et l'on me demande les concentrations... Mais pour l'année prochaine, je mettrai les moyennes pour les concentrations et pour les rendements.

**M. GUIBOURGÉ :** Merci.

**M. GODINEAU :** Je rejoins pleinement notre collègue qui vient de s'exprimer. Un rapport de 96 pages résumé en cinq ou six diapositives, à mon avis, c'est un peu léger, d'autant plus que derrière, nous avons tout de même une forte responsabilité par rapport à l'acceptation ou non de ce rapport. Je ne mets pas du tout en doute la qualité du rapport qui est rédigé, bien évidemment,

mais simplement son contenu. Le présenter sous cette forme me gêne beaucoup. C'est la raison pour laquelle l'année dernière, j'avais demandé à ce que votre rapport, ou le rapport de la Saur, pour être plus précis, soit présenté en commission « assainissement ». Je l'avais déjà demandé l'année précédente et encore l'année précédente et peut-être même l'année encore précédente. Je regrette d'ailleurs, à ce propos, que l'adjoint en charge de l'assainissement ne soit pas là ce soir, parce qu'il aurait pu s'exprimer. Je ne pense pas que le rapport dans sa globalité ait été présenté en commission. Je pense que cela aurait évité certaines interrogations.

Pour ma part, j'ai lu ce rapport attentivement, comme je le fais tous les ans. Je m'interroge tout de même sur un certain nombre de choses que vous ne nous avez pas présentées, en particulier sur la conformité. Vous avez dit que les rendements étaient conformes par rapport à la norme mais mon souci est de savoir si l'installation est conforme par rapport à l'arrêté d'autorisation. Pour être bref et pour expliquer aux novices, si nos rejets de la station ne sont pas conformes à l'arrêté d'autorisation délivré par la DDTM, nous sommes potentiellement en situation de polluer la Loire. Ce n'est donc pas anodin. Il me paraît essentiel que dans votre présentation, vous nous disiez si oui ou non notre station est conforme, puisque c'est ce que nous attendons de vous, en tant que délégataire, que nous ayons la garantie que nos effluents sont correctement traités et que cela ne génère pas de pollution à la sortie, en l'occurrence, au point de rejet dans la Loire. Je lis, dans votre rapport, que vous évoquez une non-conformité. Vous dites que c'est lié aux eaux pluviales. Je suis tout à fait prêt à le comprendre. Mais il y a des eaux pluviales tous les ans et l'on sait qu'il y a des fuites. Je m'étonne que cette année, nous soyons en non-conformité alors que les années précédentes, nous étions en conformité.

Enfin, dernier point, parce que je ne peux pas développer tout le dossier, tellement j'ai de questions : je ne vois pas apparaître, dans votre rapport, la conformité qui est délivrée par les services de l'État. Vous dites que vous ne l'avez pas encore reçue. Cela fait quasiment un an que nous sommes en 2018. Il est surprenant que nous n'ayons pas de réponse.

**M. TERRIEN :** C'est une très bonne remarque. Concernant la qualité des eaux traitées, je précise bien qu'elle est très satisfaisante. J'insiste bien sur ce mot. Je partage le fait qu'en termes de conformité, aujourd'hui, elle a été notée non conforme, par rapport à l'arrêté, qui est contraignant. C'est-à-dire que c'est uniquement le paramètre des matières en suspension. Aujourd'hui, nous n'avons jamais dépassé la concentration. Nous avons toujours respecté la concentration de sortie sur l'ensemble des bilans de l'année 2017. Par contre, en termes de rendement de réseaux, vu que nous avons eu trois épisodes pluvieux avec beaucoup de pluie, beaucoup de volume, nous avons eu trois dépassements en termes de rendement de réseaux. Le plus faible rendement était à 89 %. Par rapport à cette donnée, je me suis mis en relation avec M. Noël, de la DDTM, pour refaire le point avec lui sur l'arrêté de rejets et pour revoir ensemble la partie conformité, qui, aujourd'hui, est liée à la partie concentration ET rendement, ce qui est assez rare pour une station d'épuration. Si c'était un « OU », concentration OU rendement, la station aurait été notée conforme.

**M. GODINEAU :** Pardonnez-moi, mais je ne suis pas certain qu'il faille raisonner en ces termes. Ce n'est pas parce que nous avons des rejets qui ne sont pas bons en station qu'il faut rehausser l'arrêté préfectoral. Ce n'est pas ainsi qu'il faut raisonner. L'arrêté préfectoral a été délivré au vu d'une enquête publique, si je ne me trompe pas, et par ailleurs, au vu d'une étude d'impact. Or cette étude d'impact permet d'identifier différents enjeux au niveau de la Loire. On sait que nous sommes en phase aval et que nous nous récupérons toute la pollution amont et que nécessairement, lorsque l'on arrive sur l'aval, les normes de rejets sont plus sévères qu'en amont. C'est assez logique. J'entends la demande que vous avez faite, mais je ne suis pas sûr, d'une part, que vous obteniez une réponse, et d'autre part, ce n'est pas vraiment celle que j'attends. Celle que j'attends, c'est avoir le plus faible taux de rejets dans la Loire de manière à ce qu'il y ait le moins de pollution possible.

**M. TERRIEN :** En ce qui concerne l'arrêté, je précise bien qu'un nouvel arrêté a été mis en place, en juillet 2015, qui fait référence à l'ensemble des stations. Cet arrêté, qui est récent, est moins contraignant que celui en vigueur pour la station d'épuration de Saint-Julien-de-Concelles. C'est la raison pour laquelle nous travaillons aujourd'hui sur ce sujet avec la communauté de communes Sèvre et Loire et la police des eaux.

S'agissant de la problématique des trois dépassements en termes de rendement, ils sont vraiment liés à l'arrivée d'eaux de pluie. Aujourd'hui, on sait bien que les réseaux d'assainissement ne sont pas forcément étanches entre la partie des eaux de pluie et des eaux de nappe. En termes de travaux et de budgets, cela représente des montants relativement importants. La mairie de Saint-Julien-de-Concelles n'est pas la seule à être concernée. Vous pouvez le voir dans l'ensemble des mairies proches de la vôtre. Dans les mairies, il y a des luttes contre les eaux parasites assez importantes et sur ce paramètre, quand cela arrive en tête de station d'épuration, il n'y a pas forcément beaucoup de moyens faciles à mettre en place, hormis le fait de laisser passer les eaux de pluie, pour pouvoir les réduire.

**M. AUDOUIN :** Au sujet de ces infiltrations d'eaux dans le réseau, j'ai cru voir passer des chiffres... Nous nous sommes améliorés puisque nous avons fait -18 %. J'ai noté que nous étions à plus de 50 % d'eaux parasites et que nous en étions à un peu moins de 50 % en 2017. Des travaux avaient été lancés depuis de nombreuses années pour mieux étanchéifier notre réseau. Je voudrais savoir quels travaux ont été faits en 2017 et s'il y a encore des travaux prévus en 2018 pour être meilleurs contre ces infiltrations d'eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées.

**M. TERRIEN :** Je vous prie de m'excuser, mais je m'aperçois qu'il y a une diapositive qui est passée très vite [diapositive n° 3]. Je vais la reprendre. J'avais souhaité faire un petit parallèle sur quatre années, dans le tableau du bas, concernant l'évolution en termes de volumes facturés et de volumes collectés par la station d'épuration, et d'établir un ratio entre la partie parasites eaux de nappe et eaux de pluie, ainsi que de la partie uniquement relative aux eaux usées. L'évolution en 2017 est en diminution. Dire

que c'est lié aux travaux serait mentir. L'année 2017 a quand même été moins pluvieuse que les années précédentes. Dans l'évolution à la baisse, la partie relative aux pluies pèse énormément.

**Un élu :** C'est donc lié davantage à la météo qu'à des efforts d'étanchéisation ?

**M. TERRIEN :** Aujourd'hui, la difficulté, c'est que pour la gestion du patrimoine, nous mettons en place des renouvellements de réseaux d'assainissement sur différents secteurs, mais qu'au bout de deux ou trois ans, c'est un autre secteur qui commence à fuir. C'est vraiment une gestion patrimoniale dans le long terme. Aujourd'hui, sur le linéaire de réseaux, changer 1 km sur 46 km, c'est assez faible, en termes de patrimoine. D'où la difficulté, aujourd'hui, de tenir ce patrimoine.

**M. COURBET :** J'ai deux questions à vous poser. Je reviens sur le sujet soulevé à l'instant au sujet des eaux parasites. J'ai souvenir, puisque je suis membre de cette commission, qu'il y a eu un certain nombre de travaux, notamment dans le centre bourg, qui ont été réalisés il n'y a pas très longtemps. Normalement, cela devait être fait pour améliorer cette problématique des infiltrations des eaux. Si l'on ne remarque pas ou que l'on ne sent pas qu'il y a une amélioration, cela m'inquiète un peu, parce qu'il y a quand même eu un certain nombre d'investissements qui ont été faits, qui, d'ailleurs, avaient été pris en considération dans le plan pluriannuel par rapport aux raccordements, et qui ont peut-être, à un moment donné, ont un peu pesé sur les possibilités de raccordement des autres villages. C'est un premier point. Je voudrais que nous y voyions un peu plus clair sur ce point pour que nous soyons extrêmement vigilants et que vous puissiez nous apporter des réponses assez claires sur ces problématiques liées aux eaux parasites.

Le deuxième sujet qui m'a un peu interrogé et je voudrais que nous vérifions cela, c'est sur le Bout des Ponts. Le Bout des Ponts, comme la Chebuette, étaient deux villages qui étaient prioritaires concernant le raccordement, puisque ce sont des villages du bord de Loire. Or on s'aperçoit qu'il y a encore largement plus de 50 % qui ne sont pas raccordés : 156 sur 200 et des poussières. Le problème posé est d'abord celui du temps de raccordement, qui est de deux ans. Je n'ai plus en mémoire quelle est la date limite, mais si c'est pour février, cela me paraît bien court. Par ailleurs, s'il y a des tabourets qui ont été posés et qui sont des tabourets pour des constructions à venir – mais a priori, il ne devrait pas y avoir de constructions sur ce territoire – ou pour des attentes, je voudrais savoir quel est le nombre, parce que je rappelle tout de même que les deux villages du Bout des Ponts et de la Chebuette et Boire-Courant sont des villages qui ont été définis comme prioritaire, compte tenu de leur proximité avec la Loire, et que cela a d'ailleurs retardé aussi quelque peu les autres raccordements dans les autres villages. Je voudrais que l'on soit attentif à cela que l'on rappelle également aux habitants quelles sont les règles, pour que nous ne retrouvions pas, au dernier moment, à avoir des gens qui ne sont pas raccordés alors que les travaux ont été effectués. Je rappelle également que comme c'est un budget annexe, même si c'est désormais la communauté de communes qui le gère, il n'en demeure pas moins que c'est toujours l'assainissement qui finance l'assainissement.

**M. le MAIRE :** Cela fait à peine un an que les travaux sont finis au Bout des Ponts. Vous connaissez peut-être la date exacte, Monsieur Terrien, mais il me semble qu'ils ont encore un an avant de se brancher.

**M. TERRIEN :** Pour répondre à votre première question, il faut tout de même préciser que s'agissant des travaux sur le réseau d'assainissement, aujourd'hui, ce n'est pas parce que nous mettons le réseau en conformité sur le domaine public que derrière, les eaux parasites disparaissent. Aujourd'hui, vous pouvez faire un gros travail, comme cela a été fait sur la commune, c'est-à-dire des travaux étanches sur la partie publique, mais on se rend compte que les problématiques privées des particuliers, c'est-à-dire sur du tabouret d'assainissement jusqu'à la maison, il y a également des soucis d'eaux parasites. Il faut bien voir qu'il y a deux choses, aujourd'hui. Il y a le travail qui est à mettre en place sur la partie du domaine public, qui a été fait, aujourd'hui, par la mairie de Saint-Julien-de-Concelles, et il y a le travail sur le domaine privé. Or ceci est un autre sujet, qui est assez difficile à faire avancer. C'est le point qu'il faut préciser. C'est vraiment lié. Parfois, on a l'impression que c'est uniquement sur le réseau public, mais j'étais encore tout à l'heure en réunion de chantier, j'avais un branchement qui n'arrêtait pas de couler en eau claire et c'était lié à la partie privée. Il est important de le signaler, en termes de travaux, et c'est pour cette raison que parfois, les résultats peuvent être un peu décevants.

En ce qui concerne la deuxième question, relative à l'extension du Bout des Ponts, le nombre de 156 tabourets que j'ai indiqué, c'est ce que nous avons, nous, en termes de facturation. C'est-à-dire qu'il y a 156 clients qui aujourd'hui, ne sont pas facturés pour l'assainissement. Mais cela ne veut pas dire que le client n'est pas raccordé, parce que s'il ne nous prévient pas, il est difficile, pour nous, même si nous essayons tous les trimestres d'aller vérifier que les clients ne sont pas raccordés, d'avoir l'information.

**M. COURBET :** Cela veut donc dire qu'il peut consommer sans être raccordé ?

**M. TERRIEN :** Aujourd'hui, il y a un tabouret qui est en place. Le client fait les travaux pour se raccorder. Dans la méthodologie de communication, le client doit nous appeler sous 48 heures. Nous prenons rendez-vous avec lui et nous faisons une vérification de sa boîte de branchement : conformité, oui ou non, et derrière, le client est taxé à l'assainissement. Si M. Dupont ne nous contacte pas, nous n'avons pas forcément l'information qu'il est raccordé. C'est pourquoi il faut mettre le nombre de 156 entre guillemets, même si aujourd'hui, nous mettons en place des actions, tous les trimestres, pour aller vérifier que les clients ne sont pas raccordés. En théorie, les gens devraient nous appeler. En pratique, ils ne le font pas forcément. C'est pour cela que nous essayons vraiment de mettre des actions en œuvre pour vérifier que les gens sont raccordés.

Enfin, en ce qui concerne la date d'anniversaire de la tranche, si je ne dis pas de bêtise, c'était en juin 2017. Cela laisserait encore huit mois avant le raccordement des deux ans.

**M. COURBET** : Ce que vous dites là me laisse rêveur. Sur cet aspect, j'avoue ne pas très bien comprendre. Cela veut dire qu'on peut très bien être raccordé sans payer ?

**M. TERRIEN** : C'est déclaratif.

**M. COURBET** : C'est déclaratif, d'accord, mais c'est quand même vous qui facturez et vous voyez bien, dans le fonctionnement de votre système, que les eaux arrivent, par rapport aux volumes que vous traitez. Parce que c'est bien une question de volumes !

**M. TERRIEN** : Mais si sur six mois de l'année, j'ai toutes les semaines une personne qui se raccorde, hormis mettre quelqu'un ou embaucher 240 personnes à la Saur et les mettre devant le tabouret d'assainissement pour attendre que la personne se raccorde, aujourd'hui, il n'est pas possible de vérifier que la personne est raccordée. C'est la raison pour laquelle nous mettons en place des actions, et des actions qui sont fortes, de vérification trimestrielle. Ce sont des choses que nous pouvons essayer d'améliorer, mais aujourd'hui, je ne peux pas savoir si le client est raccordé, hormis s'il me contacte ou si j'engage des actions de terrain afin de vérifier qu'il est raccordé.

**M. AUDOUIN** : Je voudrais apporter une précision sur le délai de raccordement. L'extension à huit ans si l'assainissement individuel est aux normes est toujours d'actualité. On dit qu'ils doivent se raccorder au bout de deux ans, mais nous avons mis en place une dérogation, dans le mandat précédent, pour autoriser un raccordement dans les huit ans, si l'assainissement individuel est conforme, pour permettre d'amortir cet investissement d'assainissement individuel.

**M. le MAIRE** : C'est ce que je disais tout à l'heure. Si les personnes ont un équipement conforme, ils peuvent attendre huit ans, et je crois même que la communauté de communes a voté dix ans, maintenant.

**M. AUDOUIN** : Tu as évoqué les terrains nus qui n'étaient pas encore construits. Je n'avais pas entendu que c'était aussi pour les maisons avec assainissement conforme.

Deuxième question : parmi les 46 ou 48 % d'eaux parasites introduites, avez-vous une idée du pourcentage des eaux qui viennent de la partie publique du réseau ou de la partie privée ? Est-ce que vous savez estimer cela ?

**M. TERRIEN** : Non. C'est vraiment lorsque l'on fait des travaux, une fois que l'on est sûr qu'en termes d'étanchéité, le réseau public a été chemisé et qu'il n'y a plus d'entrée d'eaux parasites, c'est à partir de là, en période de nappe haute. Mais les paramètres varient énormément. Si vous allez lever un tabouret au mois de juin ou de juillet, vous n'aurez pas d'eau et vous aurez l'impression que la partie privée est conforme, mais si vous y retournez au mois de mars avec des nappes qui sont hautes, vous verrez arriver de l'eau en continu. C'est vraiment assez complexe. C'est pour cela qu'aujourd'hui, quand nous faisons des travaux sur le domaine public, je demande qu'ils soient réalisés dans la bonne période mais qu'en parallèle, nous puissions aussi avoir des annotations sur les branchements privés pour voir s'il y a des soucis d'eaux parasites en continu.

**M. AUDOUIN** : Ma dernière question concerne le budget d'investissement à la rénovation du réseau. Nous mettons tous les ans une enveloppe, dans les mandats précédents. Je voudrais savoir si cela a continué jusqu'en 2017 et par ailleurs, si la communauté de communes a également prévu un budget de rénovation du réseau existant pour pallier ces défauts d'infiltrations d'eaux et combien.

**M. le MAIRE** : Je ne pourrais pas te répondre. Jean-Pierre, la personne concernée, étant absent. Nous lui ferons remonter tes questionnements. Nous allons voir si quelque chose est acté, au niveau de la CCSL, pour ces anciens réseaux et leur mise en conformité. Les travaux dans le centre bourg ont été faits en 2013, 2014, 2015, mais il y a encore des réseaux à Saint-Julien, même publics, qui sont à retravailler.

Merci, Monsieur Terrien, pour cette présentation, et bonne fin de soirée.

**M. TERRIEN** : Merci à vous. Je vous souhaite une bonne soirée. Au revoir.

VU l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport annuel 2017 de la SAUR, délégataire du service public d'assainissement,

Le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport d'exploitation du service "Assainissement" et du compte d'affermage établis par la SAUR pour l'année 2017.



**URBANISME – BATIMENTS – ENVIRONNEMENT**  
**DM-2018-074 – Acquisition parcelle AD 66**

**M. PROUTZAKOFF :** Nous vous avons situé la parcelle sur le plan du centre bourg. Vous avez la place de l'Europe, la rue des Ormeaux, qui est la petite rue qui prend au coin du coiffeur. Nous avons vu, au dernier conseil, l'achat éventuel de l'ancien photographe, dit « immeuble Pétard ». La parcelle AD 66 est un petit caveau, qui libère plus facilement l'accès pour les autres parcelles des conjoints Pétard. Le prix de vente proposé est de 15 000 € TTC, pour une parcelle qui fait 34 m<sup>2</sup>.

Avez-vous des questions ?

**M. GODINEAU :** Je souhaiterais que tu puisses nous dire à quel prix nous proposons d'acquérir la première parcelle, que nous avons évoquée au dernier conseil municipal. Il me semble que nous avons une parcelle de 840 m<sup>2</sup>. Peux-tu me confirmer le prix, s'il te plaît ?

**M. le MAIRE :** Pour la maison et les terrains derrière, le notaire a estimé le prix à 125 000 €.

**M. GODINEAU :** C'était le chiffre que j'avais noté, mais j'avais un doute sur ma prise de notes et je voulais m'en assurer. J'ai essayé de comparer le prix au mètre carré. Si ce sont bien 125 000 € pour 841 m<sup>2</sup>, le prix d'acquisition est de 149 €/m<sup>2</sup>. Et pour notre parcelle de 34 m<sup>2</sup> à 15 000 €, on est à plus de 440 €/m<sup>2</sup>. Est-ce qu'il n'y a pas là un delta qui interroge ? Je rappelle que pour Espacil, nous avons aussi des prix de vente à 200 €/m<sup>2</sup>.

**M. le MAIRE :** C'est plutôt l'autre ensemble qui n'est pas élevé, parce qu'il y a quand même une maison importante dessus. Je précise que là, ce n'est pas qu'une parcelle. Il y a aussi un petit bâtiment dessus.

**M. GODINEAU :** Pour 34 m<sup>2</sup> de terrain, 15 000 €, c'est tout de même cher.

**M. COURBET :** En termes de session de rattrapage, puisque je n'étais pas là au dernier conseil municipal, je vois la rue des Ormeaux et je la visualise bien, maintenant. Quel est le projet ? Pourquoi la ville acquiert-elle ces immeubles ? Quelle est la destination ?

**M. le MAIRE :** S'agissant de la destination de cette maison qui est en vente, là où elle est placée, avec le terrain derrière, l'idée serait éventuellement de faire une poche de parking. Rien n'est encore décidé, des commissions vont se pencher sur la question et travailler sur le sujet. Mais la situation de ce terrain serait appropriée pour des parkings, qui manquent un peu dans le centre bourg. Plutôt que de faire un grand parking, nous partons plutôt sur l'idée de faire de petites poches de parking mais cela peut tout à fait évoluer.

**M. PROUTZAKOFF :** Effectivement, c'est un sujet que nous aurons à ré-aborder en commission d'urbanisme. L'utilité est d'avoir des poches de stationnement pour l'opération de réaménagement du centre bourg. L'acquisition de cette parcelle AD 66 permettrait de créer un accès plus aisé aux parcelles AD 65, 277 et 64. Sinon, en termes d'utilisation ou d'urbanisation de ces parcelles, ce sera compliqué, sans accès.

**M. AUDOUIN :** Je ré-interviens sur le prix parce que l'écart est tout de même d'un à trois au mètre carré. Cela me paraît énorme, même si le prix pour la parcelle avec la maison est très modéré. Du simple au triple, cela me paraît vraiment étonnant.

Par ailleurs, s'agissant de la destination, mettre 145 000 € pour tout raser et faire des parkings, je réitère ce qu'a dit Thierry en commission : je n'y suis pas favorable.

**Mme CHARBONNEAU :** Je voudrais ajouter quelque chose sur le prix, parce que là, nous comparons deux biens immobiliers qui n'ont pas du tout la même valorisation. On compare deux bâtiments qui sont complètement différents, une maison d'habitation qui était fermée depuis plusieurs années, à un autre bâtiment différent dans un ensemble, qui était Sainte-Marie. Dans les valorisations, on sait très bien que cela ne fonctionne pas comme cela. On ne peut pas diviser tout simplement par le nombre de mètres carrés. Il faut savoir aussi que l'acquisition de cette maison et de cette parcelle entrent dans le cadre de la réserve foncière que peut avoir une collectivité, et que leur destination peut changer en fonction des futurs projets.

**M. AUDOUIN :** C'est le prix de 15 000 € pour 34 m<sup>2</sup>, soit 441 €/m<sup>2</sup>, qui nous paraît très étonnant. Ce n'est pas le prix de l'école Sainte-Marie qui nous paraît étonnant. C'était à 200 €/m<sup>2</sup>. Je n'ai pas fait le calcul, mais Thierry l'a fait. L'autre, à 149 €/m<sup>2</sup>, valait peut-être les 150 €, je n'en sais rien, mais le notaire l'a estimé ainsi. En tout cas, ce sont les 440 € qui nous étonnent, pour une petite parcelle. Je ne pense pas que ce soit un palace, sur une parcelle de 34 m<sup>2</sup>, qui justifie ces 441 €/m<sup>2</sup>.

**M. le MAIRE :** Je pense qu'il faut plutôt se pencher sur l'ensemble. Si nous acquérons l'ensemble, ce petit bâtiment-là en fait partie. Je pense que la surface de bâtiments et de terrains qu'il y a derrière est intéressante. Il y a des achats qui ont été faits dans la commune à d'autres endroits où le prix était encore plus élevé que cela. De plus, il faut également respecter la valeur qui a été donnée à ce bâtiment par le notaire. J'ai bien pris note de vos remarques et je propose de passer au vote.

Il est proposé au Conseil municipal d'acquérir la parcelle cadastrée AD 66 au prix de 15 000 €, d'indiquer que les frais d'acte (bornage et notarié) seront pris en charge par la commune et de m'autoriser ou d'autoriser l'adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment, l'acte notarié.

Je vous propose donc de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 24 voix favorables et 3 abstentions (liste « L'Avenir Concellois »), décide :

- ◆ **D'ACQUÉRIR la parcelle cadastrée AD 66, au prix de 15 000,00 €,**
- ◆ **D'INDIQUER que les frais d'acte (bornage et notarié) seront pris en charge par la commune,**
- ◆ **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment l'acte notarié.**

## **FINANCES**

### **DM-2018-075 – Examen et vote des tarifs 2019 de la commission « Finances – Affaires générales »**

**M. JUSSIAUME** : Chaque commission municipale a établi ses propositions d'évolution des différents tarifs. Sur les tarifs 2019, en matière de finances et d'affaires générales, il est proposé le maintien de l'ensemble des tarifs, à l'exception des frais d'envoi du bulletin, qui suivent la hausse du prix normal du timbre au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Il est également proposé de supprimer les tarifs inutilisés.

<b>Nature de la recette</b>	<b>Tarifs 2019</b>	<b>Observations</b>
Photocopies (format A4 = 21 x 29,7)		Pas de photocopies aux particuliers
Photocopies (format A3 = 29,7 x 42)		Uniquement pour les associations
Photocopies documents administratifs N&B	<b>0,18 €</b>	Selon tarifs CADA + frais d'envoi
Photocopies couleur (format A4 = 21 x 29,7)		
Photocopies couleur (format A3 = 29,7 x 42)		
Photocopies couleur documents administratif	<b>0,36 €</b>	Selon tarifs CADA + frais d'envoi
Travaux d'impression au duplicopieur (la feuille)	<b>Supprimé</b>	Travaux demandés par les associations <i>Matériel non remplacé</i>
Frais d'envoi du bulletin hebdomadaire <i>La Semaine</i> (par la Poste)	<b>54,60 €</b>	Coût du timbre-poste (1,05 € x 52 sem.) Changement au 1 <sup>er</sup> janvier 2019 ; 10 abonnements en 2018
Création CD ROM		notamment envoi du PLU
Création CD ROM – documents CADA	<b>2,75 €</b>	Selon tarifs CADA + frais d'envoi
Dossier papier PLU		Selon prix demandé par prestataire
Location salle Saulnier	<b>61,00 €</b>	Vin d'honneur : Uniquement pour les particuliers et lorsque la salle de la Quintaine est utilisée <i>Caution de 100 €</i>
	<b>122,00 €</b>	<i>Journée de formation (ent. concelloises)</i>
	<b>61,00 €</b>	<i>Demi-journée de formation (ent. concelloises)</i>
	<b>61,00 €</b>	<i>Réunion de famille après obsèques</i>
Forfait nettoyage salle de la Quintaine	<b>150,00 €</b>	
Location du tractopelle pour curage (prix horaire)	<b>80,00 €</b>	Tarif utilisé pour assurances et interventions.
Location du tractopelle pour débroussaillage (prix horaire)	<b>80,00 €</b>	Tarif utilisé pour assurances et interventions.
Location tracteur avec remorque ou barre de coupe (prix horaire)	<b>53,00 €</b>	Tarif utilisé pour assurances et interventions.
Location d'une table avec deux bancs	<b>3,50 €</b>	Avec un minimum de perception fixé à 15 €. Pénalités de retard de 15 € par jour.
Location de 5 norvégiennes par mois	<b>400,00 €</b>	Restauration scolaire
Vente d'ordinateurs d'occasion (unités centrales)	<b>100,00 €</b>	En cas de renouvellement du parc
Vente de matériels d'occasion (écrans, imprimantes...)	<b>80,00 €</b>	En cas de renouvellement du parc

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur les tarifs proposés pour 2019 sur la partie relative aux finances et aux affaires générales.

**M. le MAIRE** : Je vous propose de passer au vote.

VU l'avis favorable de la Commission « Finances – Affaires générales » en date du 4 décembre 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

◆ **ADOpte les tarifs présentés ci-dessus qui seront appliqués à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.**

#### **DM-2018-076 – Examen et vote des tarifs 2019 pour la police municipale**

**M. JUSSIAUME** : Concernant les affaires générales et la sécurité, il propose, pour la police municipale, le maintien des tarifs notamment pour la partie « chenil », avec la fois la capture de chiens et les nuitées au chenil.

Nature de la recette	Tarifs 2019	Observations
Capture d'un chien (et dépôt au chenil)	50,00 €	Régie
Nuitée au chenil	12,00 €	
Remboursement intervention « Sous mon aile »		Selon facture de l'association

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur les tarifs proposés pour 2019.

**M. le MAIRE** : Il n'y a pas de questions ? Je vous propose donc de passer au vote.

VU l'avis favorable de la commission « Finances – Affaires générales » en date du 4 décembre 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

◆ **ADOpte les tarifs de la police municipale tels que présentés ci-dessus, qui seront appliqués à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.**

#### **DM-2018-077 – Examen et vote des tarifs 2019 de la commission « Commerce – Artisanat »**

**M. JUSSIAUME** : Pour le commerce et l'artisanat, il est proposé de maintenir l'ensemble des tarifs, donc une reconduction complète pour l'année 2019.

Nature de la recette	Tarifs 2019	Observations
<b>Marché hebdomadaire du samedi</b>		
* Droits de place	0,50 €	Par ml et par jour
* Électricité	2,00 €	
<b>Cirques &amp; vente au déballage</b>	50,00 €	
<b>Saint-Barthélemy</b>		
* Droits de place par manège	30,00 €	Forfait pour 3 jours
<b>Terrasses non couvertes et occupation du domaine public pour marchandises</b>		
* Droit de place (prix par m <sup>2</sup> )	3 €/m <sup>2</sup> /an	

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur ces tarifs.

**M. le MAIRE** : Il n'y a pas de questions. Je vous propose de passer au vote.

VU l'avis favorable de la commission « Finances – Affaires générales » en date du 4 décembre 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

◆ **ADOpte les tarifs présentés ci-dessus qui seront appliqués à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.**

**DM-2018-078 – Examen et vote des tarifs 2019 de la commission « Culture/Événements – Communication – Tourisme »**

**M. JUSSIAUME** : Il est proposé le maintien et le renouvellement de l'ensemble des tarifs.

Nature de la recette	Tarifs 2019	Observations
<b>Inscriptions Médiathèque Municipale</b>		
Adhérents Concellois – Année civile	16,00 €	
Chômeurs, RSA, étudiants, apprentis	8,25 €	
Inscription « saisonniers »	8,25 €	(+ caution de 25 €)
Moins de 18 ans	Gratuité	
<b>Inscriptions Vidéotheque – Semestre</b>	10,00 €	
Inscriptions vidéotheque – 1 année	20,00 €	
Chômeurs, RSA, étudiants, apprentis	10,00 €	
<b>Opération de désherbage</b>		
Livres, DVD & cédéroms	1,00 €	Vente de documents réformés
Remplacement carte perdue	2,00 €	
Inscription annuelle Internet		
✓ Adultes	Gratuité	
✓ - de 18 ans, étudiants, demandeurs d'emplois, bénéficiaires du RSA	Gratuité	
Tirages noir & blanc	0,10 €	Uniquement documents Médiathèque
Tirages couleur sur CD-Rom	0,40 €	

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur ce renouvellement des tarifs.

**M. le MAIRE** : Je vous proposer de passer au vote.

VU l'avis favorable de la commission « Culture/Événements – Communication – Tourisme »,

VU l'avis favorable de la commission « Finances – Affaires générales » en date du 4 décembre 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

◆ **ADOpte les tarifs présentés ci-dessus qui seront appliqués à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.**

**DM-2018-079 – Examen et vote des tarifs 2019 pour le cimetière**

**M. JUSSIAUME** : La commission propose de maintenir les tarifs de l'année dernière, à savoir :

Nature de la recette	Tarifs 2019	Tarifs unitaires
<b>Concession en pleine terre ou en caveau (1,68 m<sup>2</sup>)</b>		<i>Gratuité de 5 ans pour concessions en pleine terre</i>
Durée de 10 ans	140 €	TVA non applicable sur les concessions
Durée de 15 ans	252 €	
Durée de 30 ans	630 €	
<b>Columbarium enterré (0,51 m<sup>2</sup>) ou mural (0,52 m<sup>2</sup>)</b>		<i>Plaque funéraire fournie</i>
Durée de 10 ans	100 €	
Durée de 15 ans	180 €	
Durée de 30 ans	450 €	
<b>Jardin du Souvenir : plaque apposée sur la stèle</b>		
Durée de 10 ans	70 €	
<b>Aménagements facturés aux particuliers lors de l'achat</b>		<b>Prix TTC</b>
Vente de caveaux neufs	1 050 €	
Caveaux (après reprise) 2 places	600 €	
Caveaux (après reprise) 1 place	400 €	
Case murale	700 €	
Case murale (après reprise)	500 €	
Cavurne (enterrée)	350 €	
Cavurne (enterrée) après reprise	250 €	
<b>Caveau provisoire</b>		
Tarif mensuel forfaitaire	50 €	

VU l'avis favorable de la commission « Finances – Affaires générales » en date du 4 décembre 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- ◆ **ADOpte les tarifs des concessions de cimetière présentés ci-dessus qui seront appliqués à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.**

#### **DM-2018-080 – Indemnités de la Commission communale des impôts directs pour l'année 2019**

**M. JUSSIAUME** : La commission propose de maintenir les indemnités.

Nature de la dépense	Indemnités 2019
Indemnités de présence aux membres de la C.C.I.D. :	
✓ pour une journée (plus un repas offert par la Mairie)	53,00 €
✓ pour une demi-journée	26,50 €

VU l'avis favorable de la Commission « Finances – Affaires générales » en date du 4 décembre 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- ◆ **FIXE le montant de l'indemnité de présence aux membres de la C.C.I.D., pour l'année 2019, à :**
- ◆ 53,00 € pour une journée
  - ◆ 26,50 € pour une demi-journée

**DM-2018-081 – Examen et vote des tarifs 2019 pour l'ALSH 3-12 ANS & 10-13 ANS**

**M. JUSSIAUME** : Pour les écoles, l'enfance et la jeunesse, il est proposé la modification des tarifs de restauration, avec une augmentation de 2,2 % – nous en parlerons tout à l'heure – et le maintien des tarifs concernant l'accueil de loisirs sans hébergement, de l'accueil périscolaire et des tarifs des actions d'autofinancement.

<b>ALSH 3-12 &amp; 10-13 ans</b>			
Lettre quotient	Tranche de revenu	Prestation	Familles tous régimes
Tranche A	0 à 450 €	Journée	<b>6,24 €</b>
		1/2 journée	3,12 €
Tranche B	451 à 650 €	Journée	<b>8,86 €</b>
		1/2 journée	4,43 €
Tranche C	651 à 850 €	Journée	<b>11,44 €</b>
		1/2 journée	5,72 €
Tranche D	851 à 1050 €	Journée	<b>14,06 €</b>
		1/2 journée	7,03 €
Tranche E	1051 à 1250 €	Journée	<b>16,64 €</b>
		1/2 journée	8,32 €
Tranche F	1251 à 1450 €	Journée	<b>18,72 €</b>
		1/2 journée	9,36 €
Tranche G	1451 à 1650 €	Journée	<b>20,80 €</b>
		1/2 journée	10,40 €
Tranche H	1651 à 1850 €	Journée	<b>22,88 €</b>
		1/2 journée	11,44 €
Tranche I	+ de 1851 €	Journée	<b>24,96 €</b>
		1/2 journée	12,48 €
Hors commune		Journée	<b>25,22 €</b>
		1/2 journée	12,61 €

**Conditions particulières (accueil de loisirs uniquement) :**

- ◆ Familles inscrivant 2 enfants le même jour, réduction de 5 %
- ◆ Familles inscrivant 3 enfants le même jour, réduction de 10 %
- ◆ Réduction forfaitaire de 2 € pour les enfants allergiques (panier repas)

<b>Tarifs forfaitaires</b>	Veillée	<b>3,00 €</b>
	Nuitée	<b>10,00 €</b>

**M. le MAIRE** : Je vous propose de passer au vote, s'il n'y a pas de remarques.

VU l'avis favorable de la commission « Finances – Affaires générales » en date du 4 décembre 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

◆ **ADOpte les tarifs présentés ci-dessus qui seront appliqués à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.**

**M. COURBET** : Je souhaiterais tout de même avoir une explication sur l'évolution des tarifs concernant la restauration, parce que 2,2 %, ce n'est pas anodin. Nous avons voté, mais je suppose qu'Emmanuelle nous apportera les informations nécessaires pour que nous sachions pourquoi qu'il y a une telle augmentation. C'est tout de même au-dessus du coût de la vie. Faisons attention : nous sommes dans des périodes sensibles.

**Mme SCHWACH** : C'est dans l'exposé des questions de ce soir. Cela « spoile » un peu mon intervention, mais cette revalorisation du tarif du repas est à l'ordre du jour. Nous le verrons tout à l'heure.

**DM-2018-082 – Examen et vote des tarifs 2019 pour l'accueil périscolaire**

**M. JUSSIAUME** : Pour 2019, la commission « Écoles – Enfance – Jeunesse » propose de maintenir les tarifs de l'année dernière.

<b>Accueil périscolaire – Tarifs 2019</b>				
Lettre quotient	Tranche de revenu	Prestation	Commune	Hors Commune
Tranche A	0 à 450 €	1 heure	<b>1,28 €</b>	<b>1,88 €</b>
		<i>Soit 1/4 heure</i>	<b>0,32 €</b>	<b>0,47 €</b>
Tranche B	451 à 650 €	1 heure	<b>1,68 €</b>	<b>2,28 €</b>
		<i>Soit 1/4 heure</i>	<b>0,42 €</b>	<b>0,57 €</b>
Tranche C	651 à 850 €	1 heure	<b>2,08 €</b>	<b>2,68 €</b>
		<i>Soit 1/4 heure</i>	<b>0,52 €</b>	<b>0,67 €</b>
Tranche D	851 à 1050 €	1 heure	<b>2,48 €</b>	<b>3,12 €</b>
		<i>Soit 1/4 heure</i>	<b>0,62 €</b>	<b>0,78 €</b>
Tranche E	1051 à 1250 €	1 heure	<b>2,68 €</b>	<b>3,36 €</b>
		<i>Soit 1/4 heure</i>	<b>0,67 €</b>	<b>0,84 €</b>
Tranche F	1251 à 1450 €	1 heure	<b>2,92 €</b>	<b>3,56 €</b>
		<i>Soit 1/4 heure</i>	<b>0,73 €</b>	<b>0,89 €</b>
Tranche G	1451 à 1650 €	1 heure	<b>3,16 €</b>	<b>3,76 €</b>
		<i>Soit 1/4 heure</i>	<b>0,79 €</b>	<b>0,94 €</b>
Tranche H	1651 à 1850 €	1 heure	<b>3,36 €</b>	<b>3,96 €</b>
		<i>Soit 1/4 heure</i>	<b>0,84 €</b>	<b>0,99 €</b>
Tranche I	+ de 1851 €	1 heure	<b>3,56 €</b>	<b>4,16 €</b>
		<i>Soit 1/4 heure</i>	<b>0,89 €</b>	<b>1,04 €</b>

VU l'avis favorable de la commission « Finances – Affaires générales » en date du 4 décembre 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

◆ **ADOpte les tarifs présentés ci-dessus qui seront appliqués à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.**

**DM-2018-083 – Vote des tarifs des opérations d'autofinancement des projets des jeunes pour l'année 2019**

**M. JUSSIAUME** : Pour 2019, la commission « Écoles – Enfance – Jeunesse » propose de maintenir les tarifs de l'année dernière.

<b>Opérations d'autofinancement des projets des jeunes</b>	<b>Tarifcation 2019</b>
Flûte champagne	<b>8,00 €</b>
Grand photophore	<b>9,00 €</b>
Petit photophore	<b>6,00 €</b>
Bougie	<b>6,00 €</b>
Cadre	<b>5,00 €</b>
Photophore assiette	<b>7,00 €</b>
Lampion papier	<b>2,00 €</b>
Sachet de chocolats	<b>5,00 €</b>
Emballage cadeaux	<b>1,00 €</b>
Part de gâteau	<b>1,00 €</b>
Crêpe sucrée	<b>1,50 €</b>

Crêpe avec supplément chantilly	2,00 €
Boisson	1,00 €
Paquet de bonbons	1,00 €
Pot de miel (125 g)	3,00 €
Café	1,00 €
Frites (barquette)	1,50 €
Frites-saucisse	2,00 €
Sandwich	2,00 €
Américain	3,00 €
Muguet :	
- le brin	0,50 €
- 3 brins	1,50 €
- bouquet de 10 brins	3,00 €
Lavage de voiture	5,00 €
Barbe à Papa	1,50 €
Pain au chocolat	1,50 €
Prestation Père Noël (forfait)	70,00 €

VU l'avis favorable de la commission « Finances – Affaires générales » en date du 4 décembre 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- ◆ **FIXE, comme indiqués ci-dessus, les tarifs des opérations d'autofinancement pour les projets « Jeunesse » 2019.**

#### **DM-2018-084 – Examen et vote des tarifs 2020 « salle de la Quintaine »**

**M. JUSSIAUME** : La commission « Finances », lors de sa réunion du 4 décembre dernier, propose de maintenir les tarifs des trois catégories.

##### Classification des utilisateurs

###### *1<sup>ère</sup> CATÉGORIE* (chèque caution de 250 euros)

- ◆ particuliers résidant sur la commune de Saint-Julien-de-Concelles (sur présentation d'une quittance EDF & d'un avis T.H.)
- ◆ associations communales
- ◆ syndicats, mutuelles, CAT "Les Iris", banques, assurances et entreprises de Saint-Julien
- ◆ collèges et lycée de la CCLD
- ◆ associations cantonales, après accord du Bureau Municipal

###### *2<sup>ème</sup> CATÉGORIE* (chèque caution de 800 euros)

- ◆ comités d'entreprises de la commune
- ◆ associations hors commune, à but non lucratif
- ◆ particuliers : autres communes

###### *3<sup>ème</sup> CATÉGORIE* (chèque caution de 800 euros)

- ◆ comités d'entreprises extérieurs
- ◆ autres cas

##### Arrhes de 30 % du montant à la réservation

##### Désignation des salles

- ◆ salle n° 1 : Quintaine (616,00 m<sup>2</sup>), salle n° 2 : Quintana (152,50 m<sup>2</sup>), salle n° 3 : Bar, salle n° 4 : Cuisine

##### Réduction

- ◆ réduction des tarifs de 20 % du lundi au jeudi
- ◆ réduction de 50 % une fois par an pour les associations concelloises
- ◆ la 3<sup>ème</sup> catégorie bénéficie des tarifs de la 2<sup>ème</sup> catégorie du lundi au vendredi inclus (non cumulable avec toute autre réduction)
- ◆ réduction de 30 % à partir de la 4<sup>ème</sup> location de l'année du lundi au jeudi



Salles	Tarifs 2019								
	1 <sup>ère</sup> catégorie			2 <sup>ème</sup> catégorie			3 <sup>ème</sup> catégorie		
	H.T.	T.V.A.	T.T.C.	H.T.	T.V.A.	T.T.C.	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
1+1+3+4*	600,00 €	120,00 €	720,00 €						
1+1+2+3+4*	666,67 €	133,33 €	800,00 €						
1+1+2+3+4+4*	750,00 €	150,00 €	900,00 €						
1 + 2 + 3 + 4 + 4	553,33 €	110,67 €	664,00 €	1 095,83 €	219,17 €	1 315,00 €	1 480,00 €	296,00 €	1 776,00 €
1 + 2 + 3 + 4	466,67 €	93,33 €	560,00 €	925,83 €	185,17 €	1 111,00 €	1 263,33 €	252,67 €	1 516,00 €
1 + 2 + 3	352,50 €	70,50 €	423,00 €	699,17 €	139,83 €	839,00 €	955,00 €	191,00 €	1 146,00 €
1 + 3 + 4	400,83 €	80,17 €	481,00 €	800,83 €	160,17 €	961,00 €	1 048,33 €	209,67 €	1 258,00 €
2 + 3 + 4	313,33 €	62,67 €	376,00 €	648,33 €	129,67 €	778,00 €	842,50 €	168,50 €	1 011,00 €
1 + 4	343,33 €	68,67 €	412,00 €	673,33 €	134,67 €	808,00 €	935,83 €	187,17 €	1 123,00 €
1 + 3	285,83 €	57,17 €	343,00 €	555,00 €	111,00 €	666,00 €	749,17 €	149,83 €	899,00 €
2 + 3	239,17 €	47,83 €	287,00 €	464,17 €	92,83 €	557,00 €	655,83 €	131,17 €	787,00 €
2 + 4	239,17 €	47,83 €	287,00 €	464,17 €	92,83 €	557,00 €	655,83 €	131,17 €	787,00 €
1	239,17 €	47,83 €	287,00 €	464,17 €	92,83 €	557,00 €	655,83 €	131,17 €	787,00 €
2	152,50 €	30,50 €	183,00 €	310,00 €	62,00 €	372,00 €	468,33 €	93,67 €	562,00 €
3	86,67 €	17,33 €	104,00 €	-	-	-	-	-	-

\* Uniquement pour les mariages, vendredi et samedi

**M. le MAIRE** : Je vous propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ◆ **DE MAINTENIR les tarifs des 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> catégories, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,**
- ◆ **DE MAINTENIR à 250 € le montant de la caution de la 1<sup>re</sup> catégorie (y compris les associations concelloises), et à 800 € pour les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> catégories,**
- ◆ **DE MAINTENIR les arrhes à 30 % du montant de la location, à verser lors de la réservation.**

#### **DM-2018-085 – Décision modificative n° 1 – Réseau de chaleur 2018**

**M. JUSSIAUME** : Nous vous inviterons tout à l'heure à délibérer sur des décisions modificatives. Nous en avons une comme nous avons chaque année sur des ajustements budgétaires d'ici la fin de l'année. Il y en a une qui est importante, qui concerne un sujet que nous avons déjà évoqué en 2014, le réseau de chaleur, que nous avons pu dénouer cette année, en 2018. C'est ce que je vais vous présenter par le biais d'une présentation PowerPoint que je vais vous commenter pour bien comprendre l'opération depuis son origine. N'hésitez pas à intervenir si besoin. La présentation a également été faite au conseil d'exploitation du réseau de chaleur et nous l'avons également faite en commission « Finances », pour bien expliquer l'opération depuis l'origine puisqu'au 31 décembre 2018, nous allons la dénouer et la finaliser.

Je commencerai par quelques rappels sur les règles budgétaires et un historique des dates clés. Le deuxième point traitera des problématiques, le troisième, de la situation comptable et financière et le quatrième, des DM avec les opérations de régularisation qui ont pu être faites. Il est à noter que l'ensemble des opérations de régularisation ont été en partenariat avec le Trésor. Avec mon acolyte Charles, nous avons passé un peu de temps, depuis 2014, et notamment, à la fin 2017 et en 2018, entre les réunions au Centre des impôts, à la Trésorerie, auprès de l'Ademe et auprès d'Atlanbois pour arriver à dénouer cette opération.

Nous avons affaire à un Spic, un service public industriel et commercial. Les budgets annexes sont bien entendu équilibrés par leurs seules recettes. Vous allez comprendre ce que cela veut dire. Pour le réseau de chaleur, la totalité des dépenses et des recettes sont intégrées chaque année. Les virements qui peuvent avoir lieu entre le budget de la ville et le budget annexe ne sont pas soumis à la TVA. Nous allons l'évoquer. Les participations définitives de la commune doivent être justifiées par des « contraintes particulières », c'est-à-dire que la ville ne peut abonder annuellement le budget annexe. Les amortissements – puisqu'il y a un investissement significatif – sont obligatoires et prennent en compte l'ensemble de la construction et du matériel.

Voici quelques dates, pour se remettre un peu d'histoire. Les études ont eu lieu en 2010. Les travaux ont démarré en 2011. C'est ce que j'appelle la phase 1, avec le raccordement de l'Ehpad, des écoles, des logements d'Atlantique Habitations et du pôle de restauration. En octobre 2012, nous avons eu la première saison de chauffe, donc les premières recettes. En décembre 2016 ont lieu les travaux de la phase 2, avec le raccordement de la mairie et de la médiathèque, et en décembre 2018, nous avons dénoué l'opération, puisque nous avons reçu la dernière subvention de l'Ademe, qui nous permet aujourd'hui de solder l'opération.

Nous avons évoqué des problématiques sur le dossier. Il y a d'abord un problème d'affectation des immobilisations et d'indépendance des budgets. Que veut dire l'affectation des immobilisations ? C'est que j'ai des investissements qui sont à la fois dans le budget de la ville et une autre partie d'investissements qui sont dans le réseau de chaleur. Le principe, puisque le réseau de chaleur a un budget, est que l'ensemble des immobilisations doivent appartenir au réseau de chaleur. C'est la première chose. L'indépendance des budgets correspond à ce que je disais précédemment : le réseau de chaleur doit être indépendant financièrement. L'objectif est donc de comptabiliser l'ensemble des travaux dans un seul budget, celui du réseau de chaleur, et également, de permettre l'amortissement des matériels, ce qui n'a pas été fait depuis l'origine. Le deuxième sujet, ce sont les avances et participations communales. Il s'agit de clarifier la situation entre budget principal et budget annexe, puisque nous avons utilisé le budget de la ville, au départ, pour démarrer et financer l'opération, et ensuite, de rendre le réseau de chaleur autonome, donc autonome aussi financièrement, sans que la ville soit obligée d'abonder, la ville étant malgré tout consommateur du réseau de chaleur. Enfin, il y a des décisions modificatives, que nous allons vous proposer tout à l'heure, avec l'inscription dans le budget principal et le budget annexe tous les changements qui sont liés à ces opérations. Vous verrez que nous avons surtout mesuré les impacts.

Je vais vous rappeler les chiffres, avec une petite synthèse de ceux de 2012 à 2018. J'évoquerai l'endettement que nous avons aujourd'hui, les subventions que nous avons encaissées, ce qui nous permettra de voir quelles subventions nous avons eues sur ce dossier, le coût de revient du réseau de chaleur, la dotation initiale et le coût final. Cela nous permet de bien comprendre l'ensemble de l'opération dans sa globalité.

S'agissant de l'évolution des charges de 2012 à 2018 : sur le tableau les recettes sont en bas et les dépenses, en haut. Les recettes qui sont importantes sont ce que l'on appelle les produits du domaine. Ce sont les recettes clients, dont une partie pour les recettes qui sont liées aux bâtiments communaux et l'autre, les recettes des autres clients. Vous voyez qu'en 2017, nous avons 107 000 € et nous en avons prévu près de 109 000 pour le budget 2018. Dans les dépenses, nous avons l'ensemble des charges, dont une grosse partie pour les combustibles, à hauteur de près de 80 000 € en 2017 et un peu moins en 2016. Nous en avons prévu un peu plus pour 2018, puisque cette année, nous avons eu une particularité : il s'est produit une panne pendant un mois et demi, pendant laquelle le réseau de chaleur a davantage fonctionné au gaz qu'au bois. Il y aura donc un peu plus de consommation cette année. Il y a également les frais financiers qui sont liés à l'opération. Chaque année, on peut faire le delta entre les dépenses et les recettes. Il est important aujourd'hui de retenir que nous avons 110 000 € de produits et que nous avons à peu près 90 000 € de charges, qui sont liées aux frais généraux, y compris la partie relative aux combustibles. Nous pouvons dire que nous retenons à peu près 30 000 € de delta, de ce que j'appelle de CAF, qui nous permet éventuellement de financer l'investissement. Vous avez cette notion d'amortissement, sur laquelle je reviendrai ultérieurement, puisque nous avons un matériel et que nous allons l'amortir et qu'à côté de cela, nous avons des subventions que nous allons également amortir de l'autre côté. Retenez en tout cas que le delta entre les recettes réelles et les dépenses réelles génère à peu près 30 000 €, aujourd'hui, sur une année normale.

**M. AUDOUIN** : Ce sont 20 000 € en 2018, parce qu'il y a eu une dépense exceptionnelle.

**M. JUSSIAUME** : Sachant que pour 2018, c'est budgétaire, et que nous avons anticipé une dépense que nous avons eue en 2018. Mais en charge normale, nous sommes plutôt entre 25 000 et 30 000 €. La courbe d'évolution des recettes et des dépenses montre que depuis que nous avons relié la médiathèque et la mairie, il y a un petit effet de levier, ce qui est logique : c'était aussi le but.

Pour ce qui concerne l'endettement, à l'époque, la mairie avait fait une avance de trésorerie de 300 000 € pour l'opération. La commune avait emprunté 200 000 € auprès de la Caisse d'épargne sur une durée de vingt ans, ce qui paraît normal par rapport à l'investissement. En 2012, les taux étaient les taux de marché, à 4,91 %. Au 31 décembre 2017, il nous restait 150 000 €. Au 31 décembre 2018, il nous restera 140 000 € d'endettement sur cette opération. C'est le seul emprunt qui a été fait pour le réseau de chaleur. Pour le reste, vous verrez la suite.

Quelles sont les subventions que la collectivité a pu obtenir sur ce dossier ? Parmi les subventions encaissées, donc la partie « recettes », nous avons les subventions qui ont été encaissées par la commune, donc par le budget de la ville, et nous avons les subventions qui ont été encaissées sur le réseau de chaleur. Nous en avons encaissé sur les deux. Les subventions qui ont été encaissées par la commune, donc sur le budget de la ville, nous avons celle de l'Ademe, en 2011, de 403 148 €, et celle du Conseil régional, en 2013, qui avait abondé à hauteur de 7 282,42 €. Sur le budget du réseau de chaleur, nous avons perçu celle de l'Ademe, en 2018, qui est la dernière subvention que nous attendions, pour 283 409,97 €. Cela a tardé parce que normalement, nous aurions pu l'avoir en 2017, mais il y a eu quelques négociations – nous l'avons évoqué en commission des finances – pour obtenir le maximum, puisque nous ne répondions pas exactement aux critères du dossier d'origine. Cela a pris un peu de temps, mais nous avons essayé d'obtenir un peu plus pour minimiser l'impact final. Et nous avons eu une subvention du Conseil régional en 2015, pour 102 000 €. Le total des subventions qui ont été perçues sur l'ensemble de l'opération se chiffre à près de 800 000 € : 796 720,39 € exactement.

Ce qui est intéressant c'est de savoir combien cela a coûté. Le principe est de comptabiliser les travaux dans un seul budget. Les travaux qui ont été réglés par la commune, donc dans le budget de la ville, entre 2010 et 2016, dont le terrain, représentent 1 424 116,76 €. Les travaux qui ont été réglés entre 2016 et 2017, ce que j'appelle la phase 2, représentent 143 893,62 €. Le coût de revient total est de 1 568 000 €. A l'époque, la commune avait abondé par une avance communale de 300 000 €, que nous allons régulariser, qui avait permis de financer l'opération et de moins emprunter.

J'évoque maintenant la dotation initiale. Avant de créer le budget annexe du réseau de chaleur, la commune, pour démarrer, a avancé certaines sommes. C'est ce que l'on appelle la dotation initiale avant la création du budget annexe. Le statut du réseau de chaleur a prévu un apport. Nous allons régulariser cela. Les travaux déjà transférés au réseau de chaleur représentent au total 528 847,82 €, dont 80 000 € pour le terrain et 447 000 € pour les travaux. Les subventions déjà transférées au réseau de chaleur représentent 403 148 €. La différence est de 125 699 €, qui sont pris en charge par le budget principal.

S'agissant du coût final de l'opération, donc les dépenses et recettes, si je prends les travaux phase 1, le terrain sur lequel a été construit ce réseau de chaleur et les travaux de la phase 2, le budget est de 1 568 000 €. Les recettes sont constituées de près de 800 000 € de subventions, de l'emprunt d'origine de 200 000 €, de la participation de la commune de 300 000 €, que nous vous proposerons de régulariser tout à l'heure, et du FCTVA, donc d'une récupération de TVA sur les investissements, qui représente 109 000 €. Aujourd'hui, pour solder mon opération, il me manque 162 000 €. Nous pouvons emprunter cette somme mais il faut que le budget soit autonome et que l'on puisse s'assurer du remboursement futur. Nous l'avons évoqué en bureau et en commission finances. Nous proposons de valider une participation complémentaire de la ville à hauteur de 102 000 € et d'emprunter un complément de 60 000 € seulement, pour nous laisser une marge de sécurité pour l'avenir. Si vous faites un petit calcul sur l'investissement global, si je considère la participation de la ville, c'est-à-dire les 300 000 € plus les 102 000 € que nous allons voter ce soir, auxquels j'ajoute les 800 000 €, nous avons 1,2 M€ de subventions, indirectement, sur 1 568 000 €, soit 80 % de subventions sur l'opération.

Les opérations de régularisation auront des impacts sur le budget de la ville et sur le budget du réseau de chaleur de 2018. Nous les gérons plutôt en exceptionnel, en dehors de l'exploitation pure. Cela aura un impact sur les dépenses du budget de la ville, qui vont être à transférer au budget du réseau de chaleur, et sur les recettes du budget de la ville, qui vont également être à transférer au budget du réseau de chaleur. Il y aura forcément des opérations de trésorerie. À titre d'information, aujourd'hui, sur le réseau de chaleur, j'ai une trésorerie de 650 000 €, qui vont nécessairement être transférés sur le budget de la ville, dans le cadre des compensations. Il y a également l'emprunt de 60 000 € et enfin, comme l'ensemble n'a jamais été amorti, l'idée est de l'amortir pour entrer dans la régularisation.

Dans les opérations de régularisation, il y a donc d'abord les dépenses de la ville à transférer, à savoir l'ensemble des travaux et le terrain, moins la dotation initiale pour les travaux et moins la dotation initiale pour le terrain. Cela représente 895 000 € de dépenses de la ville à transférer au budget du réseau de chaleur. Il y a également les recettes de la ville à transférer : la subvention de l'Ademe de 2011, la subvention du Conseil régional, le FCTVA, moins la dotation initiale, soit un total de 116 508 €. Il y aura donc impact positif sur le budget de la ville avec un excédent, à hauteur de 778 000 € sur l'exercice 2018. En contrepartie, je vous propose de voter une participation complémentaire de 102 000 € pour équilibrer le budget. Nous aurons donc un impact sur la ville de +676 000 € au 31 décembre 2018.

En termes de trésorerie, puisqu'il y a d'abord l'excédent constaté et ensuite, l'impact de trésorerie, le montant net à rembourser représente 778 000 €. Que représentent ces 778 000 € ? J'ai l'excédent d'investissement de 2017 reporté dans les comptes, à hauteur de 417 000 €. J'ai la subvention de l'Ademe que j'ai encaissée cette année, à hauteur de 283 000 €. Je me suis gardé un fonds de roulement sur la trésorerie du réseau de chaleur pour pallier les éventuelles mauvaises surprises : je me suis donc gardé 50 000 € pour avoir une marge de sécurité et que nous ne ré-évoquions pas ce sujet dans les années à venir. J'ai une trésorerie disponible de 650 000 €. J'ai mon complément constitué du nouvel emprunt et de la participation, pour 162 000 €. Et j'ai mon écart de fonds depuis le départ, parce que j'avais un excédent de 27 000 € en report que je n'avais pas amorti, plus celui de cette année, soit en tout près de 34 000 €.

L'impact sur le budget de la ville sera ainsi de 778 000 € en plus et l'impact sur le budget du réseau de chaleur sera de 778 000 € en moins. En contrepartie, en termes de trésorerie, il y a près de 660 000 € qui basculeront de l'un à l'autre. J'aurai donc une trésorerie de près de 50 000 € sur le budget du réseau de chaleur et il y aura environ 650 000 € de trésorerie positive en plus sur le budget de la ville.

Pour ce qui concerne la partie « emprunt », il est donc proposé un nouvel emprunt et une participation de la commune. Je reprends l'exemple de 2017. Entre mes recettes réelles et mes dépenses réelles, ce sont près de 30 000 € : 28 388 € précisément. C'est notre capacité maximale contributive à l'emprunt. Aujourd'hui, l'emprunt existant représente 17 000 € par an, avec la Caisse d'épargne. Nous avons une difficulté pour le renégocier, puisqu'à 4,91 %, nous aimerions le réadapter. Aujourd'hui, nous avons des clauses de contrat qui ne nous permettent pas de sortir, si ce n'est avec des indemnités à hauteur des intérêts qui seraient remboursés. Nous n'avons donc pas de négociation possible jusqu'au 31 décembre 2018, et comme je le disais en commission, nous allons travailler au mois de janvier avec la banque en question. Nous proposons de travailler sur un nouvel emprunt, avec le même financier, pour 60 000 €, et nous remettons le sujet sur la table en janvier avec la direction de la banque, pour réadapter à la fois sur la durée et le taux, l'idée étant de réemprunter sur une durée de quinze ans et non de vingt, puisque nous avons passé cinq ans aujourd'hui. Cela nous permettra aussi d'avoir des échéances de 22 000 € au maximum. Comparés à mes 25 000 ou 30 000 €, j'ai un peu de marge de sécurité pour le quotidien.

Un autre sujet qui concerne également le réseau de chaleur est la proposition d'amortissement, puisque l'ensemble du matériel, la machine, n'a pas été amorti. Il est proposé de l'amortir sur vingt ans puisque sa durée de vie est d'environ vingt ans. Nous vous proposons donc d'acter le fait que nous puissions amortir l'équipement sur vingt ans, mais nous allons considérer qu'il y a eu cinq ans de carence et par conséquent, nous allons amortir sur les quinze années qui restent. Les travaux à amortir sur 2018 représentent 1 342 000 €, ainsi que les travaux de la phase 2 et la dotation annuelle. La dotation annuelle, aujourd'hui, représente

près de 90 000 €, et même jusqu'à 100 000 €. En contrepartie, nous allons amortir nos subventions. L'amortissement des subventions représente 80 000 €. J'aurai donc en dépenses « 90 000 € », et en recettes sur amortissement et subventions, 80 000 €. Cela me permettra d'être en conformité sur les comptes à la fois du budget de la ville et du réseau de chaleur au 31 décembre 2018, définitivement.

Voilà ce que j'avais à vous dire sur le réseau de chaleur. Je pense qu'il était plus simple de vous présenter l'opération de manière détaillée. Il sera d'autant plus facile, après, de pouvoir s'exprimer sur les délibérations que nous allons vous proposer.

Y a-t-il des questions ?

**M. COURBET :** Heureusement que nous avons eu une préparation, vu l'avalanche des documents présentés. D'ailleurs, il faut remercier Damien et Charles d'avoir fait ce travail considérable. Il y a quand même une question que je me pose, qui a trait aux subventions. Tu nous disais qu'il y avait un financement de 80 % de l'investissement en subventions. J'aimerais bien avoir un détail, parce que subitement, j'ai une sorte de confusion, dans mon esprit. Je voudrais savoir si la ville elle-même n'abonde pas aux subventions. Plusieurs éléments m'amènent à penser cela, à la fois sur des acquisitions de terrain, sur des avances, sur des éléments concernant le remboursement d'emprunt... Dans la façon dont tu l'as présenté, cet élément me gêne un peu. 80 % de financement en subventions, c'est extrêmement rare. Je n'ai jamais connu cela dans mon activité professionnelle. Par conséquent, je m'interroge, même si nous avons bien senti qu'il y avait à l'époque une volonté de l'État, à travers l'Ademe, de subventionner ce type d'opérations pour des villes plus grandes que des villes moyennes ou que des villes comme la nôtre. En tout cas, c'est vraiment cette interrogation-là que j'ai et sur laquelle il est important de revenir. En fait, l'autonomie du réseau de chaleur ne me semble pas tout à fait acquise. Au bout du compte, même si nous avons les transferts, elle ne me semble pas tout à fait acquise, puisque la ville est encore obligée de pratiquer un emprunt pour rembourser. Damien, si tu peux nous éclairer, sur ce sujet, je te remercie.

**M. JUSSIAUME :** Sur les subventions, je ne peux pas en dire beaucoup plus que ce que j'ai mis dans le diaporama. Pour résumer, les 80 %, ce sont 400 000 € qui proviennent de la mairie, à savoir les 300 000 € de l'avance au départ et les 102 000 € que je vais vous faire voter ce soir, et le reste, ce sont l'Ademe, de manière significative, et la Région, pour 796 000 €. Nous avons donc près de 800 000 € de subventions pures et 402 000 € de subvention de la mairie. Cela fait 1,2 M€, dont un tiers de la mairie et deux tiers de l'Ademe et de la Région.

**M. COURBET :** C'est effectivement ce que je voulais que l'on fasse ressortir parce qu'au départ, il y avait une forme de confusion. Donc, la collectivité locale a largement pris en charge une part importante de l'investissement, et continuera, puisqu'elle continuera à rembourser l'emprunt. J'ai bien compris ?

**M. JUSSIAUME :** Mais c'est le budget du réseau de chaleur qui remboursera l'emprunt. Ensuite, je n'ai peut-être pas tout dit, mais nous l'avons expliqué en commission finances, nous avons rencontré un certain nombre d'organismes. Je parlais d'Atlanbois, de l'Ademe. Ils reconnaissent aussi sans doute des erreurs sur le co-investissement sur de petites unités comme celles-ci. Aujourd'hui, cela a certainement du sens sur de grosses unités, ils ont plus de recul. Par ailleurs, nous avons aussi l'expertise de personnes d'Atlantique Habitations qui sont à Saint-Julien, qui nous donnent, en conseil d'exploitation du réseau de chaleur, les ratios du coût du chauffage au mètre carré. Pour information, le coût à Saint-Julien est le coût au mètre carré le plus fort dans la région nantaise. Je crois qu'il y a trois sites : Saint-Julien, Sainte-Luce et Le Pellerin. Aujourd'hui, nous n'avons pas de soupape pour augmenter l'abonnement et les tarifs puisque la tarification que nous avons est déjà au maximum. Ce n'est pas rassurant, mais c'est un constat. Nous nous sommes déjà engagés, au dernier conseil d'exploitation, à être vigilants sur la tarification et à trouver d'autres solutions que d'augmenter le tarif, à travailler par le bas et non par le haut.

**M. COURBET :** Il y a un élément qui me paraît important, par rapport au non-amortissement pendant les cinq premières années. Tu proposes de raccourcir la durée d'amortissement sur le matériel. Cela veut bien dire que l'outil est en parfait état de fonctionnement et que nous n'aurons pas de mauvaise surprise, dans les années à venir ? Il s'agit d'éléments mécaniques, je suis bien d'accord. Mais à partir du moment où l'on réduit le temps de l'amortissement, cela signifie que l'on abonde de manière plus importante à l'amortissement du matériel, et il faut effectivement s'assurer que ce matériel soit en bon état. On considère donc que l'on transmet au budget du réseau de chaleur un matériel qui est en bon état.

**M. JUSSIAUME :** Si je propose de réduire à quinze ans, c'est parce qu'il y a déjà cinq ans d'activité. Il ne me paraîtrait pas logique d'amortir sur vingt ans, sachant que l'équipement a déjà fonctionné pendant cinq ans. Les quinze ans nous paraissent cohérents. C'est aussi ce que nous avons partagé au moment du conseil d'exploitation. Ensuite, nous savons qu'il peut y avoir de l'entretien ou des travaux qui peuvent être nécessaires. Je me suis gardé un peu de sécurité, en termes de trésorerie, pour laisser aux successeurs la capacité de gérer sans avoir à gérer une participation de la ville. Enfin, la dernière chose, qui a aussi été évoquée lors du dernier conseil d'exploitation du réseau de chaleur, consistera, en 2019, et c'est Élian qui s'en occupe, à négocier un contrat pour indexer un contrat entre l'approvisionnement et l'entretien, pour que nous ayons quelque chose qui ait du sens et qui soit gagnant/gagnant avec nos fournisseurs, où nous puissions à la fois gagner en qualité et sur le coût global. C'est le projet qui est lancé pour 2019, ce que l'on appelle les contrats P1, P2. Nous pouvons aussi être assistés par Atlantique habitations, qui le gère très bien sur certains sites. Et comme le dit Thierry, il y a déjà eu des travaux, par le passé : il y a eu un changement de vis. Cela avait fait un peu de bruit, à l'époque, puisque l'architecte n'avait pas prévu que pour enlever la vis sans fin, il y avait un petit problème : il fallait faire un trou dans le mur. Je dis cela juste pour l'anecdote.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vais passer aux décisions modificatives sur le réseau de chaleur. Nous aurons forcément l'occasion, au moment du vote des comptes 2018, en mars 2019, de ré-évoquer le sujet. Je ferai un diaporama de synthèse pour dire ce qui s'est passé en exploitation pure et ce qui s'est passé en exceptionnel, et nous ferons la somme des deux pour que cela ne vienne pas perturber les comptes, notamment les comptes de la ville, puisque dans les comptes de la ville, il y a un excédent exceptionnel lié à cela, aux avances qui ont été faites. C'est surtout une régularisation, puisque nous étions aussi rappelés sans cesse par le Trésor sur ces irrégularités. Cela nous permet de nous mettre au clair sur cette partie.

La décision modificative n° 1 sur le réseau de chaleur est une délibération concordante avec celle du budget de la ville sur la validation de l'ensemble des transferts, entre les subventions et le matériel, en lien avec le Trésor. Nous allons aussi intégrer l'amortissement des travaux. Il s'agit d'un complément, puisque nous avons déjà une partie. Nous avons mis le complément qui nous permet de faire les dotations que vous avez vues tout à l'heure : 90 000 € sur la partie relative aux dépenses et 80 000 € sur la partie relative aux recettes. C'est la même chose sur les recettes d'investissement. Je ne les récapitule pas, mais ce sont tous les chiffres que nous avons vus avec l'opération au final.

En conclusion, le budget de la régie « Réseau de chaleur bois » a été créé par délibération du Conseil Municipal le 29 mai 2012. Les travaux de construction ont principalement été réglés par le budget principal ville. Afin de respecter les règles de la comptabilité publique, il convient de transférer toutes les dépenses et toutes les recettes réalisées dans le budget principal Ville vers le budget « Réseau de chaleur ». La décision modificative n° 1 « Réseau de chaleur » prend acte de ces mouvements.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur cette question.

**M. le MAIRE** : Merci pour cette présentation. S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311-1 à 3, L 2312-1 à 4 et L 2313-1 et suivants,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 03/04/2018 approuvant le Budget Primitif "Ville" de l'exercice en cours,

VU l'avis favorable de la Commission "Finances", lors de sa réunion du 4 décembre 2018,

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans les tableaux présentés pour faire face dans de bonnes conditions aux opérations financières et comptables,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

◆ **ADOpte la décision modificative n° 1 Réseau de chaleur 2018 telle que présentée.**

#### **DM-2018-087 – Décision modificative n° 2 – Budget principal « Ville » 2018**

**M. JUSSIAUME** : Il s'agit de l'intégration du réseau de chaleur. C'est le pendant de la délibération précédente. La décision modificative n° 2 « Budget principal Ville » prend acte de ces mouvements, conformément au vote de la décision modificative n° 1 « Réseau de chaleur ».

**M. le MAIRE** : Je vous propose de passer directement au vote.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311-1 à 3, L 2312-1 à 4 et L 2313-1 et suivants,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 03/04/2018 approuvant le Budget Primitif "Ville" de l'exercice en cours,

VU l'avis favorable de la Commission "Finances", lors de sa réunion du 4 décembre 2018,

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans les tableaux présentés pour faire face dans de bonnes conditions aux opérations financières et comptables,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

◆ **ADOpte la décision modificative n° 2 Budget principal « Ville » 2018 telle que présentée.**

**DM-2018-086 – Décision modificative n° 1 – Budget principal « Ville » 2018**

**M. JUSSIAUME :** Cette délibération concerne plutôt les ajustements budgétaires, comme chaque année, avec quelques dépenses de fonctionnement en plus. Des dépenses de démolition et d'arrachage au plan d'eau, pour 15 000 €, différentes prestations, en l'occurrence des frais liés à la fusion, l'abonnement SVP et sur la partie Juricia, pour 22 000 €, des ajustements de comptes avec les régularisations – il y a la réciprocité sur les recettes – et des opérations d'ordre. Il n'y a pas de choses particulières.

**M. AUDOUIN :** J'ai une question sur les prestations de fusion. Les 15 000 €, c'est parce que ce n'avait pas été inscrit au budget primitif ou est-ce que ce sont 15 000 € en plus ?

**M. JUSSIAUME :** Ce sont 15 000 € en plus. Tu parles de la fusion ?

**M. AUDOUIN :** Sur les 22 000 €, il y a 15 000 €. Ce sont 15 000 € du montant initial inscrit au budget primitif ?

**M. JUSSIAUME :** Nous n'avons rien mis sur la fusion au budget primitif, au mois de mars. Le reste, ce sont des frais d'honoraires et de SVP.

Il y a par ailleurs plusieurs choses sur les dépenses d'investissement. Ce sont surtout les acquisitions immobilières. Il y a le bâtiment des Iris et il y a les réserves foncières qui permettent de gérer les projets futurs. Sur les travaux et matériels, il y a 300 000 €, dont un certain nombre de dépenses liées au sport, puisqu'en aménagement des terrains, il y avait le sautoir et la cage à lancer, pour la partie « athlétisme ». Il y avait la sonorisation de la Quintaine, avec un budget de 60 000 €. Il y avait aussi une partie pour la démolition de la mairie, l'éclairage de la Courte Paume, le préau du terrain de football...

**M. COURBET :** Cela a peut-être été évoqué en commission mais je reviens sur le camping. J'aimerais bien que l'on y voie un peu plus clair sur les investissements. C'est une somme assez importante. Je ne sais pas si c'est la totalité. Le camping est certes un outil important pour la commune, et d'ailleurs, pas uniquement pour la commune, mais dans le cadre du fonctionnement général de notre activité communale, l'intégration et la promotion de cet établissement ne me paraissent pas très claires. Compte tenu des sommes qui sont investies tous les ans, j'aimerais bien que nous y voyions un peu plus clair. Je ne sais pas ce qui est présenté dans les commissions, mais serait-il possible d'avoir quelque chose d'un peu plus précis, sachant que nous sommes en affermage et que la notion du rapport que nous avons entre la commune et le fermier doit être assez claire sur ce que devons faire, sur ce qu'il doit faire et quel service il doit rendre ? Ce n'est peut-être pas le moment, ici, mais serait-il possible d'y voir plus clair ?

**M. JUSSIAUME :** Il peut y avoir un quiproquo, parce que nous avons indiqué : « camping – programme établi à 300 000 € ». Dans les 306 000 € de travaux et matériels, il y a zéro euro pour le camping. À l'époque, nous avons établi tout un programme sur le camping, pour lequel il y a très peu de dépenses qui ont été faites. Tout ce qui correspond à « travaux et matériels », c'est en dehors du camping. Il n'y a pas un euro pour le terrain de camping sur cette ligne-là. Mais effectivement, la manière dont c'est indiqué porte à confusion.

Quant au camping, il y a un contrat d'affermage qui court jusqu'en 2022. Il y a une réflexion en cours sur le sujet. Il va falloir repenser le contrat d'affermage, et la commune aura des choix à faire sur cette partie.

**M. le MAIRE :** Les 300 000 € qui sont indiqués pour les travaux correspondent aux réseaux : assainissement, réseau électrique, qui sont à faire dans les années à venir. Nous mettons 50 000 € tous les ans. Les 50 000 € ne sont pas encore dépensés, mais nous avons programmé 300 000 € pour refaire tous ces réseaux.

**M. COURBET :** Par conséquent, nous sommes bien dans un processus d'investissement par rapport à l'amélioration du service concernant cet équipement ?

**M. le MAIRE :** C'est certes un équipement pour lequel la rentabilité n'est pas là. Ce n'est pas ce que nous recherchons. Je pense que c'est un équipement important pour notre commune. Le camping est connu, et avec un plan d'eau à côté, je pense qu'il faut que nous continuions à travailler dessus.

**M. COURBET :** Ce n'est pas ce que je suis en train de dire. Ce dont je parle, c'est de la notion de la relation qu'il y a entre la commune et le camping et de la notion, du service rendu à la population ou aux populations qui sont accueillies.

**Mme PASCAUD :** Nous n'avons pas parlé d'un projet plus global, par rapport aux Iris : le coût des travaux des Iris et éventuellement, le coût des travaux d'un projet global de rénovation de la mairie. Nous avons parlé de l'acquisition des Iris, mais il va falloir rénover. Où en est ce projet ?

**M. le MAIRE :** Les travaux des Iris sont déjà budgétés. Nous étions autour de 150 000 ou 200 000 €. Nous vous donnerons les dates en fin de conseil en ce qui concerne les travaux que nous allons faire pour pouvoir accueillir les agents et le public pendant les travaux de rénovation de la mairie.

**M. JUSSIAUME :** Y a-t-il d'autres questions sur cette DM ?

**M. AUDOUIN** : Je voulais dire, au sujet du vote de ces DM d'investissement, que je m'abstiendrai sur ce vote, notamment parce qu'il y a des investissements qui sont décidés directement par le Bureau et qui ne passent pas par un processus de discussion en commission. C'est la raison pour laquelle j'exprime ma position et qui explique mon abstention à ce vote.

**M. le MAIRE** : J'en prends note. Je pense que beaucoup de choses sont discutées en commission. Mais tout le monde n'est peut-être pas présent. En tout cas, je ne vois pas de quelles décisions tu parles.

**M. AUDOUIN** : Je vais les indiquer. Il y en a deux, notamment. Nous avons parlé tout à l'heure de la sono, et tu as dit que c'était le Bureau qui avait pris la décision de faire la sonorisation de la Quintaine pour 60 000 €. Et il y a également la décision prise cet été de construire un préau sur le terrain de football. C'était une décision du Bureau que vous avez annoncée, tout comme au sujet de la fusion, qui est aussi une décision du Bureau. Ce sont un certain nombre d'exemples comme ceux-là.

**M. le MAIRE** : OK. La fusion, c'est un travail commun.

Il est proposé d'adopter la décision modificative n° 1 pour le budget "Ville" 2018, principalement motivée par des ajustements budgétaires. Je vous propose de passer au vote.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311-1 à 3, L 2312-1 à 4 et L 2313-1 et suivants,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 03/04/2018 approuvant le Budget Primitif "Ville" de l'exercice en cours,

VU l'avis favorable de la Commission "Finances", lors de sa réunion du 4 décembre 2018,

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans les tableaux présentés pour faire face dans de bonnes conditions aux opérations financières et comptables,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 24 voix favorables et 3 abstentions (liste « L'Avenir Concellois »)

◆ **ADOpte la décision modificative n°1 Budget principal « Ville » 2018 telle que présentée.**

#### **DM-2018-088 – Transformation d'une avance en participation – Réseau de chaleur**

**M. JUSSIAUME** : Il s'agit d'un autre sujet de finances. Nous en revenons toujours au réseau de chaleur. Il est proposé au Conseil municipal de transformer l'avance remboursable, donc les 300 000 €, en participation de la ville, de prévoir une participation supplémentaire d'un montant de 102 000 €, ce qui nous fera une participation globale de 402 000 € et d'inscrire les crédits nécessaires dans les décisions modificatives du budget « Ville » et de la régie « réseau de chaleur ».

**M. le MAIRE** : Merci. Je vous propose de passer au vote.

VU, l'avis favorable de la Commission « Finances » le 04 décembre 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ◆ **DE TRANSFORMER l'avance remboursable en participation de la ville,**
- ◆ **DE PREVOIR une participation supplémentaire d'un montant de 102 064,27 €,**
- ◆ **D'INSCRIRE les crédits nécessaires dans les décisions modificatives du budget principal Ville et de la régie « réseau de chaleur ».**

#### **DM-2018-089 – Réseau de chaleur – Modalités d'amortissement**

**M. JUSSIAUME** : Il s'agit toujours du réseau de chaleur, pour les modalités d'amortissement. C'est d'abord l'amortissement de l'ensemble sur les quinze années qui restent et ensuite, l'ajustement. Il est proposé au Conseil municipal de fixer le rythme de l'amortissement tel qu'il apparaît au tableau n° 1 annexé à la présente délibération, donc sur les quinze ans qui restent, de pratiquer une carence d'amortissement des cinq premières années, de 2013 à 2017, de fixer la durée d'amortissement des futurs amortissements selon le tableau n° 2 et de confirmer que les subventions d'équipement reçues seront amorties selon la même durée que le bien qu'elles financent. Vous avez vu tout à l'heure qu'il y avait à peu près 10 000 € d'écart entre les deux.

**M. le MAIRE** : Merci. Je vous propose de passer au vote.

CONSIDÉRANT que la durée de la construction de la chaufferie de la régie « Réseau de Chaleur Bois » de la Commune de Saint-Julien de Concelles ainsi que le versement tardif des aides de l'ADEME et du Conseil Régional ont empêché la mise en place immédiate de l'amortissement du bien entre 2012 et 2018,

CONSIDÉRANT que la durée moyenne d'amortissement d'un bien de cette nature et de 20 ans à partir de la date de construction,

CONSIDÉRANT qu'à partir de l'exercice budgétaire 2018, rien ne s'oppose désormais à l'amortissement,

CONSIDÉRANT l'avis favorable de Monsieur Loyer, Comptable public de la Commune,

VU l'instruction comptable n°07-053-M4 du 31 décembre 2007.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ◆ **DE FIXER le rythme de l'amortissement tel qu'il apparaît au tableau no 1 annexé à la présente délibération,**
- ◆ **DE PRATIQUER une carence d'amortissements de 5 années (2013-2017),**
- ◆ **DE FIXER la durée d'amortissement des futurs amortissements selon le tableau n°2 annexé à la présente délibération,**
- ◆ **DE CONFIRMER que les subventions d'équipement reçues seront amorties selon la même durée que le bien qu'elles financent.**

#### **DM-2018-090 – Vote des subventions aux associations pour l'année 2019**

**M. JUSSIAUME :** Dans le cadre de sa politique de soutien à la vie associative, la commune attribue chaque année des subventions aux associations locales. Ces aides se présentent sous des formes diverses, soit des subventions en espèces (subventions de fonctionnement), soit des subventions en nature et aides indirectes (mise à disposition du personnel communal, prêt de matériel...)

En vertu de l'article L. 2311-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget. L'octroi de subventions au profit d'associations est conditionné par la présentation par ces dernières d'un dossier de demande de subvention.

Les subventions aux associations pour l'année 2019 sont un sujet qui a été abordé et surtout, travaillé en commission. Je vous propose un résumé des subventions. Pour la commission des finances, il n'y a pas de choses particulières : c'est 2 985 €. Nous sommes sur le minimum. Pour la commission « commerce – artisanat », ce sont 3 460 € de subventions. Vous avez le détail. Pour la commission « culture », ce sont 12 850 €, avec une nouvelle subvention à l'Amicale laïque concelloise. Pour la commission « sports », il y a 43 811 €, avec la variation qui a été expliquée dans le dossier. Pour la commission des affaires sociales, il y a 2 100 €. Pour la commission « écoles, enfance et jeunesse », il y a 28 913,14 €, avec une nouvelle subvention pour Junior association robotique et une nouvelle subvention pour voyage scolaire. À la commission des espaces verts, il y a 400 €, à la commission d'urbanisme, 540 €, et il n'y a pas de subvention pour la commission de la voirie.

En résumé, en 2018, les subventions varient de +5 000 €, soit +5,44 %. Il y a de nouvelles subventions, pour 4 050 €. La vraie variation, si l'on veut comparer à périmètre constant, ce sont 919 €, soit moins de 2 %, ce qui paraît cohérent par rapport au travail qui a été produit par l'ensemble des commissions.

**M. le MAIRE :** En conséquence et après avis favorable des commissions municipales compétentes, le conseil municipal est invité à :

- ◆ autoriser le versement des subventions mentionnées en annexe pour l'année 2019,
- ◆ autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.

S'il n'y a pas de remarques, je vous propose de passer au vote.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2311-7,

VU les demandes de subventions sollicitées par les associations,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- ◆ **AUTORISE** le versement pour l'année 2019 des subventions aux associations mentionnées dans le tableau annexé,



- ◆ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.

#### **DM-2018-091 – Budget « Ville » : autorisations de mandatement des dépenses d'investissement pour l'année 2019**

**M. JUSSIAUME** : Conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire peut, sur autorisation du Conseil municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le montant budgétisé en dépenses d'investissement s'élève, pour 2018, à 6 243 591,07 € (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts »).

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 1 560 898 €, soit 25 %. Les dépenses d'investissement concernées sont annexées au tableau.

**M. le MAIRE** : Pour un bon fonctionnement, cette opération est à faire tous les ans. Compte tenu de ces dispositions, il y a lieu de m'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif « Ville » de 2019 dans les conditions exposées ci-dessus.

S'il n'y a pas de remarques, je vous propose de passer au vote.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1612-1,

VU l'avis favorable de la commission « Finances » du 4 décembre,

CONSIDÉRANT que le budget primitif 2019 « Ville » sera voté au 31 mars 2019 au plus tard,

CONSIDÉRANT la nécessité de lancer certains investissements avant le vote du budget primitif,

CONSIDÉRANT que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- ◆ **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses « Budget Ville » dans la limite des crédits décrits dans le tableau ci-joint,
- ◆ **PRÉCISE** que les dépenses engagées dans la limite de 1 560 898 € devront être reprises lors du vote du Budget Primitif

#### **DM-2018-092 – Acquisition licence IV**

**M. JUSSIAUME** : Ce travail a été fait en commission et voté à l'unanimité. Le contexte était celui de la fermeture du restaurant La Divatte, sur les bords de Loire. La possibilité s'est présentée de racheter cette licence IV au prix de 6 000 €. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'acquisition de cette licence pour l'exploitation d'un débit de boissons de quatrième catégorie pour un montant de 6 000 €, hors frais de notaire, et d'autoriser M. le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tous les actes et documents relatifs à ce dossier.

**M. le MAIRE** : Merci. S'il n'y a pas de questions, je vous propose de passer au vote.

VU l'avis favorable, à l'unanimité, de la commission « Urbanisme-Bâtiment-Environnement » du 29 novembre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ◆ **D'APPROUVER l'acquisition d'une licence pour l'exploitation d'un débit de boissons de 4ème catégorie pour un montant de 6 000 € (hors frais de notaire),**
- ◆ **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte notarié, ainsi que tous les actes et documents relatifs à ce dossier.**

**M. COURBET :** Je voudrais savoir si cette licence peut être attribuée de manière temporaire, pour des opérations de type foraines ou des fêtes.

**M. le MAIRE :** Il faut l'utiliser au moins une fois par an, pour la continuité de la licence. Si elle n'est pas utilisée pendant cinq ans, elle n'est plus valide.

### **DM-2018-093 – Modernisation des espaces sportifs – Validation du plan de financement – Demande de subventions**

**M. JUSSIAUME :** Il s'agit d'une demande de subventions en cours dans le cadre du programme global de modernisation et de développement des équipements sportifs. Cela représente à peine 200 000 €. Cela concerne plusieurs sujets : le stade d'athlétisme, sur un programme 2018-2020, la réfection et le remplacement de tout l'éclairage en LED de la salle Courte Paume, en 2018, la réfection et le remplacement de tout l'éclairage en LED de la salle Paladin, en 2019, l'amélioration du complexe de la salle Chevalier, la salle multisports, en termes de sécurisation électrique, de contrôle qualité sol, de remplacement du sol, de remplacement de l'éclairage par LED, également, le terrain de football, pour la sécurisation des accès, la mise en place des buts dans la main courante suivant la réglementation, la création du préau, qui a déjà été faite, la réalisation du City stade, en 2019, et l'étude pour la réalisation d'un nouvel équipement sportif, étude qui pourrait être faite en 2020.

Un budget est prévu pour tout ce programme. Le Conseil régional est sollicité dans le cadre du contrat territoire – Région 2018-2020 qui est signé avec la communauté de communes de Sèvre et Loire. Dans le budget, les dépenses comprennent des travaux extérieurs, pour 460 000 €, des travaux internes en régie, pour 14 000 €, les équipements, pour 81 000 €, et l'étude de sol, l'étude de la nouvelle salle de sport par un programmiste. Le budget est de 593 000 €. Les subventions demandées avoisinent les 182 000 € : 92 857 € auprès de la Région, dans le cadre du CTR, qui représentent 15,64 %, et 90 000 € auprès de l'État, à hauteur de 15 %, qui est un plafond. Le reste est géré en autofinancement. Ce sont les demandes de subventions qui sont réalisées.

**Mme PASCAUD :** Avons-nous des chances d'avoir les subventions demandées ? Par ailleurs, pourquoi tous ces travaux maintenant et pourquoi pas avant ? Nous voulions savoir ce qu'il en était.

**M. le MAIRE :** Vous n'êtes pas sans savoir que l'athlétisme et la gymnastique sont revenus au niveau de la commune. Il y a également des travaux dans la salle de gym et une étude de sol sont prévus pour réaliser une fosse. Ce sont des travaux qu'il fallait faire rapidement pour améliorer ce secteur, qui touche plus de 300 licenciés.

**Mme MOSTEAU :** Tout à fait, l'athlétisme concerne 310 licenciés.

**M. le MAIRE :** Il y a également un besoin de faire des travaux sur la piste dans les années à venir pour améliorer la qualité de l'équipement. Quant à la nouvelle salle de sport, avec la population qui augmente et la complexité actuelle d'utilisation - pour le basket, ils vont au Loroux ou à Mauves - il y a un besoin réel.

**Mme MOSTEAU :** Pour compléter, il y a aussi le sol de la salle du Chevalier. Des études ont été faites parce qu'il est glissant. Il s'agit d'une question de sécurité. Nous arrivons vraiment au bout et nous allons être obligés de refaire le sol. Cela coûte tout de même près de 80 000 €.

**M. AUDOUIN :** Cette présentation est très budgétaire, financière. J'aurais préféré avoir un tableau qui présente les travaux, qu'ils soient réalisés par des entreprises ou en régie, ainsi que les montants d'équipements, par type d'équipement. On parle de la piste d'athlétisme, des salles de tennis de table, des salles de basket, de la salle du Chevalier, du Paladin... Il aurait été plus clair pour nous de comprendre à quoi étaient affectés ces fonds. Cela rejoint ma question d'introduction : vous parliez de 200 000 € de subvention. Je vois que c'est de celle-ci que vous vouliez parler mais pour des dépenses déjà engagées pour le RCN. Y en a-t-il d'autres ? Dans la présentation, vous parlez de 230 000 €. À quoi cela correspond-il ? Cette présentation est trop financière et j'aurais préféré que nous ayons une présentation des dépenses concernant chaque équipement.

**M. le MAIRE :** Je vous informe que le détail avait été donné en commission « sports », avec tous les éléments et tous les travaux qui étaient à faire sur chaque site. Il doit y avoir un compte rendu de la commission et tu pourras vérifier.

**Mme MOSTEAU :** Nous l'avons vu en commission. Par ailleurs, tout ce qui a trait à l'éclairage et aux changements en LED représente plus de 33 000 € par salle. Tu pourras demander le détail à Thierry.

**M. GODINEAU** : La question est pertinente, nous sommes tout de même en vote. À plusieurs reprises, aujourd'hui, il a été dit : « cela a été voté en commission ». Il ne me semble pas qu'en commission, cela soit quelque chose d'officiel. Il faut faire attention aux termes que l'on emploie. Je pense que la demande de Christophe d'avoir un détail un peu plus affiné des travaux était pertinente. Pour ma part, je reviens sur ce que je disais tout à l'heure : cela fait maintenant pratiquement deux ans, la communauté de communes aurait dû nous rendre des équipements en état. Quand on voit qu'au bout de deux ans, on est obligé de mettre autant d'argent, cela m'affole.

**M. le MAIRE** : Il ne s'agit pas de remettre en état, mais de faire des équipements supplémentaires. Nous n'allons pas revenir sur la Clect. Cela a été décidé il y a deux ou trois ans. La communauté de communes paiera la cage de lancer.

**Mme MOSTEAU** : Il faut savoir aussi que cela fait suite à un rapport de visite de la Fédération d'athlétisme des Pays-de-la-Loire, qui nous a dit de réglementer certaines choses, comme les rangs de lancer de poids, par exemple. Cela répond à des normes de sécurité. Mais il est vrai que cela faisait 24 ans que le RCN était à la CCLD et que rien n'avait été fait : il n'y avait eu aucune révision, que ce soit pour le lancer ou autre chose.

**M. le MAIRE** : C'était la CCLD qui s'occupait de cet équipement et je pense que les équipements auraient pu être faits dans les années précédentes. Aujourd'hui, nous récupérons un équipement que je trouve intéressant pour notre commune, avec beaucoup d'adhérents. Je pense même qu'il y aura encore d'autres choses à faire pour cet ensemble dans les prochains mois ou les prochaines années.

**M. COURBET** : Ce qu'il faut dire, d'abord, c'est que les conseillers ne sont pas les payeurs. Les fédérations demandent. Elles sont peu ou prou financées par l'État. Là, il y a un programme d'État. Je ne sais si c'est la direction départementale de Jeunesse et sports qui gère le dossier et si cela entre dans un programme. Je pense que nous devons être très clairs par rapport à cela. Les collectivités territoriales, dans tous les domaines d'action publique, en termes de mise à disposition de locaux, d'équipements, rendent effectivement une mission de service public. L'État, à travers ses fédérations ou directement, donne des préconisations. Mais il ne paie jamais. Il ne finance jamais. Je crois qu'il faut qu'on le souligne et qu'on le dise. Nous sommes actuellement dans un processus où par tous les bouts, on nous dit qu'il va falloir faire des économies. Si c'est pour que les collectivités territoriales se retrouvent en difficulté par rapport aux services qu'elles doivent rendre aux populations. Quand on voit que sur un investissement de près de 600 000 €, l'État donne 15 %, c'est à peine, à la limite. C'est un peu cette façon de faire les choses qui me gêne beaucoup. Et je crois qu'il faut que nous, collectivités, nous le disions, et que nous faisons attention auprès des fédérations ou des organismes comme la DRAC, par exemple, qui sont toujours prêts à nous donner des conseils, mais qui, quand nous leur demandons un sou, n'en ont pas. C'est un peu dans cet état d'esprit que je prends la parole. Il faut qu'à la fois, nous rendions des services à la population et qu'elle-même soit aussi consciente de cela, parce qu'il est important qu'elle le sache. Il faut que nous soyons transparents et que les collectivités puissent aussi dire à l'État, à un moment donné : « d'accord, vous faites des préconisations, mais que mettez-vous dans la corbeille ? ».

**M. le MAIRE** : Ce montant-là ne correspond pas seulement à des demandes de fédérations. C'est aussi l'entretien des bâtiments. Il comprend 90 000 € pour refaire le sol de la salle de basket. Les changements d'éclairage dans les salles Chevalier et Courte Paume vont aussi amener des économies d'énergie. Je suis complètement d'accord avec toi sur les demandes des Fédérations mais il ne faut pas croire que les 593 000 € sont uniquement destinés à répondre à ces demandes, ils couvrent également l'entretien de notre patrimoine.

**M. COURBET** : Je suis d'accord, Monsieur le Maire, sur ce sujet. Il n'en demeure pas moins que cela doit aussi être pris en considération. Les équipements, cela s'entretient, cela se rénove et cela se remplace. Il ne s'agit pas de donner une subvention et de dire : « débrouillez-vous ». Je pense que sur ces éléments-là, les choses doivent être dites et entendues, puisque nous sommes dans des processus de dialogue, et pour que les populations le sachent.

**M. le MAIRE** : Je suis déjà intervenu plusieurs fois sur le fait que les équipements de la commune seront utilisés par les Concellois mais qu'il n'y aura plus d'impôt direct vis-à-vis de la commune, plus de taxe d'habitation. Je trouve dommage que les Concellois ne rendent plus un impôt direct à la commune. Cela a permis de réaliser, depuis plusieurs mandatures, de beaux équipements sur Saint-Julien. Nous le constatons bien quand nous croisons d'autres clubs culturels ou sportifs d'autres communes. Mais, tous ces équipements il faut les maintenir en état car si nous attirons de la population sur notre territoire, c'est aussi grâce à tout cela.

**M. AUDOUIN** : Nous ne remettons pas en question la nécessité des travaux. Comme le dit Michel et toi aussi, les équipements, il faut les entretenir. C'est ce que nous avons fait lorsque la commune avait en charge les équipements de la piste d'athlétisme et de la salle de gymnastique. Si, à une époque, j'ai milité pour que ce soit intercommunal, c'est surtout parce qu'il n'y avait pas que des utilisateurs concellois et que je pensais que ce n'était pas qu'aux Concellois de financer ces équipements. C'est pour cela que cela avait été transféré à la communauté de communes. Maintenant, si la communauté de communes n'a pas fait les travaux nécessaires, notamment au RCN, comme tu le soulignais, c'est peut-être aussi parce que nous, quand il y avait une demande du RCN, nous essayions de faire le maximum par rapport au budget dont nous disposions. Si cela n'a pas été fait ou si cela a été mal fait au sein de la communauté de communes, il faut le regretter. Et il faut regretter qu'il revienne maintenant à la commune de financer ces équipements pour l'ensemble d'une population qui n'est pas que concelloise. Nous voterons favorablement pour cette demande de subvention visant à financer tous ces travaux, mais nous soulignons qu'il y a un fort investissement, fin 2018, pour 2019, qui devait être souligné.

**Mme MOSTEAU** : Je pense que nous l'avons mentionné à la CCLS lors d'un conseil communautaire.

**M. AUDOUIN** : J'ai cherché dans les comptes rendus de la commission « sports » et je ne vois pas le détail des différents investissements. J'aurais tout de même préféré que l'on voie les montants des dépenses de travaux et d'équipements par type d'équipement. Ils ne sont pas sur le serveur *one drive* de la commune.

**M. le MAIRE** : Lors de la commission « sports », il y avait les documents et c'était bien détaillé. Mais dans le compte rendu, il faudra vérifier.

**M. AUDOUIN** : Sur le OneDrive il y a trois comptes rendus pour 2018 et un état de subventions pour 2018. C'est tout ce que je vois dans le répertoire 2018 de la commission « sports ».

**M. le MAIRE** : D'accord. Nous vous ferons remonter le document.

**M. JUSSIAUME** : Je suis désolé que la présentation soit trop financière, mais je pense que ce n'était pas le but, au conseil municipal, c'est davantage à la commission « sports » d'évoquer ces sujets. Mauricette fera la régularisation, si les détails n'ont pas été donnés.

J'avais assisté à la Clect avec Thierry, en tant que suppléant. Je pense que nous sommes tous d'accord sur ce qui est arrivé, mais à mon avis, la commune n'a pas eu le choix. Tout était quasiment imposé. Et dans la Clect, il y avait un ensemble de sujets pour l'ensemble des communes. Les négociations étaient très limitées. Ce que tu évoques, Christophe, nous le partageons, sur le fond. Et tu connais aussi l'histoire, sur certaines salles. Mais cela a été imposé, malheureusement. Nous le regrettons tous, pour les raisons que tu as évoquées. Pourtant, les élus ont bien défendu leur « bout de gras », je peux te l'assurer.

Sur ces points, il est proposé au Conseil municipal d'approuver ces propositions, de solliciter, pour cette opération, les subventions auprès du Conseil régional au titre du contrat territoire – Région 2018-2020, de solliciter pour cette opération les subventions de l'État, au mieux, et d'autoriser M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**M. le MAIRE** : Merci, Damien. S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- ◆ **APPROUVE ces propositions,**
- ◆ **SOLLICITE, pour cette opération, les subventions auprès du Conseil régional au titre du contrat territoire – Région 2018-2020,**
- ◆ **SOLLICITE pour cette opération les subventions de l'État,**
- ◆ **AUTORISE M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **DM-2018-094 – Protection sociale complémentaire – Participation prévoyance employeur**

**M. JUSSIAUME** : Il s'agit de la protection sociale complémentaire et de la participation prévoyance de l'employeur. Nous avons eu un comité technique, le 3 décembre. Nous avons également évoqué le sujet juste après, au sein de la commission finances. Le contexte était le suivant : par délibération en date du 25 septembre 2018, le Conseil municipal a validé l'adhésion à la convention de participation proposée par le Centre de gestion de Loire-Atlantique, dont l'assureur est A2VIP et le gestionnaire, Collecteam. Le Comité technique, lors de sa séance du 3 décembre, a fait la demande de faire passer la participation financière mensuelle par agent de 5 € à 8 € bruts. Il vous est proposé de valider le fait que la participation financière mensuelle de la commune par agent sera de 8 € au lieu de 5 €.

**M. le MAIRE** : Il y a-t-il des questions ?

**M. AUDOUIN** : Ce n'est pas sur ce sujet, parce que j'y suis tout à fait favorable. Mais il y a eu un comité technique auquel je n'ai pas pu assister, qui a notamment évoqué une modification de l'organigramme pour des opportunités. Je me suis beaucoup interrogé sur cette modification d'organigramme et j'aimerais que nous puissions en débattre en commission ou tout au moins, en comité technique, si cela n'a pas déjà été fait, et ensuite, en conseil municipal.

**M. le MAIRE** : Cela est passé au dernier CT, il y aura un compte-rendu de fait. S'il n'y a pas d'autres questions au sujet de la prévoyance, je vous propose de passer au vote.

Vu l'avis favorable du Comité technique du 03 décembre 2018,

VU la délibération n° DM-2018-058 du 25 septembre 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

◆ **VALIDE le fait que la participation financière mensuelle par agent sera de 8 € bruts.**

**M. JUSSIAUME** : Je profite d'avoir le micro pour évoquer un dernier sujet, que j'ai soulevé en commission finances. Vous savez que chaque année, nous traitons d'un sujet, l'allocation du Trésor. Ce soir, il n'est pas à l'ordre du jour, puisque la communauté de communes a pris la décision d'avoir un versement qui soit fait par elle-même pour l'ensemble des communes de l'intercommunalité. C'est la raison pour laquelle le sujet ne figure pas à l'ordre du jour. Ceci étant, je voulais tout de même préciser quelque chose. Ce n'était pas forcément mon avis, mais je me range derrière cet avis. Je l'ai également expliqué en commission finances. Je me permets de rendre compte du travail qui a été fait. Il y a eu quelques changements au Trésor. Il existe d'abord un très bon échange entre le Trésorier et ses équipes. Il y a aussi un travail qualitatif qui a été fait notamment sur les services de recouvrement, sur des arriérés. Un travail important est également mené avec les agents, en préventif, et également en formation, notamment sur les régies, pour les formations 2018. C'est un travail inter-communes, qui a permis à nos agents d'échanger. Cela a été très apprécié. Nos agents sont au quotidien avec le Trésor. Il y a vraiment de bons échanges. Ce sont des éléments importants, qu'il convient de souligner.

La Trésorerie est quelque chose d'important. Auparavant, il y avait deux Trésoreries : une au Loroux et une à Vallet. Aujourd'hui, il n'y en a plus qu'une, celle du Loroux-Bottereau, soit une Trésorerie sur un territoire de près de 50 000 habitants. Il y a des projets de réforme de l'État et il ne faudrait pas que ces réformes nous fassent perdre notre Trésorerie locale sur le territoire.

## **ÉCOLES – ENFANCE – JEUNESSE**

### **DM-2018-095 – Aides aux établissements scolaires pour l'année 2019**

**Mme SCHWACH** : Ce premier point traite des aides aux établissements scolaires. Ce sont des subventions constantes, puisque les écoles n'ont pas demandé davantage. Ce qui varie un peu, c'est la participation à la classe de voile, puisque Cap sports a légèrement augmenté ses tarifs. La commission « Écoles – Enfance – Jeunesse », lors de sa réunion du 18 octobre 2018, propose de fixer, pour l'année 2019, le montant des différentes aides pour les écoles comme suit :

- ◆ achat de fournitures scolaires ..... 35 € par élève  
(base de 763 élèves)
- ◆ classes transplantées (élémentaires) ..... 180 € par classe  
(12 classes à Jean Brelet, 6 classes à Gabriel Deshayes)
- ◆ classe voile élémentaire ..... 41,28 € par élève  
(base de 105 élèves – 70 élèves à Jean Brelet 35 élèves à Gabriel Deshayes)
- ◆ projet pédagogique ..... 11 € par élève  
(base de 763 élèves)
- ◆ festival Cep'Party ..... 2 € par élève  
(base 220 élèves – 140 élèves à Jean Brelet 80 élèves à Gabriel Deshayes)

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur le montant de ces différentes aides.

**M. le MAIRE** : Merci, Emmanuelle. S'il n'y a pas de questions sur ces aides, je vous propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

◆ **VALIDE le montant de ces différentes aides pour l'année 2019**

### **DM-2018-096 – Marché de restauration municipale : passation d'un avenant**

**Mme SCHWACH** : Le contrat qui nous lie à Restoria prévoit chaque année une révision des tarifs au 1<sup>er</sup> janvier. Cette révision est indexée sur les indices de l'Insee. Cette année, il y a une augmentation de ces indices de 2,124 %. L'an passé, elle était

de 0,96 %. Les tarifs que va nous faire payer Restoria en 2019 seront donc augmentés de ce pourcentage. Il est proposé de modifier les termes du marché afin de prendre en compte les évolutions suivantes.

	Repas scolaires	
	Anciens prix	Nouveaux prix
	H.T.	H.T.
Maternelles	2,856 €	2,917 €
Primaires	3,039 €	3,104 €
Adultes	4,187 €	4,276 €

	Repas sans allergènes	
	Anciens prix	Nouveaux prix
	H.T.	H.T.
Maternelles	3,587€	3,664 €
Primaires	3,862 €	3,944 €

	Frais fixes	
	Anciens prix	Nouveaux prix
	H.T.	H.T.
Forfait livraison liaison chaude	297,305 €	303,620 €

La commission « Écoles – Enfance – Jeunesse », lors de sa réunion du 22 novembre dernier, a émis un avis favorable à la conclusion de cet avenant.

Conformément au marché conclu avec la société RESTORIA, le Conseil municipal est invité à :

- délibérer sur ce projet d'avenant tel que présenté
- autoriser Monsieur le Maire à signer ce document et toutes les pièces s'y rapportant

**M. le MAIRE** : Y a-t-il des questions ?

**M. GUIBOURGÉ** : Est-il obligatoire de reporter cette augmentation sur les familles ?

**Mme SCHWACH** : C'est le point suivant.

**M. COURBET** : Il faut que nous voyions la problématique globalement. D'accord, il y a un indice Insee. Très bien. C'est une chose. Mais ce qui nous importe, c'est la relation que nous avons avec les familles.

**Mme SCHWACH** : Ces montants, c'est ce que va nous facturer Restoria à nous, collectivité. C'est Restoria qui augmente sa prestation.

**M. le MAIRE** : C'est ce que nous allons payer en plus.

**M. COURBET** : Et ce n'est pas négociable ?

**M. le MAIRE** : Non. Ce n'est pas négociable.

**M. COURBET** : C'est lié au marché ?

**Mme SCHWACH** : Oui. C'est dans le marché, et notre expert en restauration collective, en commission, Jean-Christophe, nous a confirmé que c'était dans tous les marchés et que l'on ne pouvait pas y échapper. Dans tous les marchés, il y a des tarifs annexés à l'indice Insee.

**M. le MAIRE** : Je vous propose donc de passer au vote.

VU le Code des marchés publics,

VU les dispositions du marché signé avec la société RESTORIA,

VU la demande de la société RESTORIA, du 16 octobre 2018,

VU l'avis favorable de la commission « Écoles – Enfance – Jeunesse » du 22 novembre 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- ◆ **ÉMET un avis favorable au projet d'avenant tel que présenté,**
- ◆ **DONNE son accord à une augmentation de 2,124 % des prix des repas facturés par RESTORIA, soit :**

Repas scolaires

- maternelles ..... 2,917 € HT
- primaires ..... 3,104 € HT
- adultes ..... 4,276 € HT

Repas sans allergènes

- maternelles ..... 3,664 € HT
- primaires ..... 3,944 € HT

Livraison liaison chaude

- forfait ..... 303,620 € HT

- ◆ **AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant et toutes les pièces s'y rapportant.**

**DM-2018-097 – Marché de restauration municipale : définition des nouveaux tarifs aux familles pour l'année 2019**

**Mme SCHWACH :** Nous en arrivons aux tarifs pour les familles. Le choix a été fait, depuis des années de répercuter cette augmentation de Restoria sur le tarif aux familles. Cette augmentation de 2,124 % représente 8 centimes. Nous en avons discuté en commission et celle-ci s'est prononcée à l'unanimité pour valider cette augmentation de 8 centimes pour le tarif « enfants ». Le repas passerait ainsi de 3,70 € à 3,78 €. J'avais demandé aux services de regarder dans les communes alentour combien coûtait un repas, l'idée étant de ne pas dépasser des seuils invraisemblables. Il se trouve que nous sommes dans la norme, dans la fourchette classique d'un prix de repas en collectivité.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur les nouveaux tarifs proposés pour l'année 2019.

**M. GUIBOURGÉ :** Je voulais savoir combien cela représente à l'année.

**Mme SCHWACH :** Pour un enfant qui mange tous les jours à la cantine, cela représente 24 € d'augmentation à l'année.

**Mr JUSSIAUME :** Cela doit faire 12 €, exactement. Il y a 150 repas.

**Mme SCHWACH :** Mais pour un enfant qui y mange pendant le temps scolaire et pendant les vacances, cela fait 24 € d'augmentation. Mais je suis d'accord, il faut être vigilant quant aux augmentations de tarifs. C'est pour cela que nous maintenons les tarifs de l'accueil périscolaire et de l'accueil de loisirs. C'est le seul tarif qui augmente.

**M. le MAIRE :** Y a-t-il d'autres remarques ou questions ? Je vous propose de passer au vote.

VU l'avis favorable de la Commission « Écoles – Enfance – Jeunesse » en date du 2 novembre 2018,

CONSIDÉRANT l'évolution des tarifs de la société RESTORIA,

CONSIDÉRANT que les prix de la restauration scolaire fournie aux élèves des écoles ne peuvent être supérieurs au coût par usager, résultant des charges supportées au titre du service de restauration,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 24 voix favorables et 3 abstentions (liste « L'Élan Concellois Solidaire ») :

- ◆ **FIXE les tarifs comme suit pour l'année 2018 :**

- ◆ tarif « enfant » ..... 3,78 €
- ◆ tarif « adulte » ..... 5,52 €

**DM-2018-098 – École de musique Loire-Divatte – Protocole d'accord pour des interventions en milieu scolaire : passation d'un avenant pour l'année scolaire 2018/2019**

**Mme SCHWACH :** Il s'agit de l'intervention en milieu scolaire dispensée par l'École de musique Loire-Divatte. Cette intervention est obligatoire dans les écoles. Cette année, ce sont les classes de CP et CE1 des deux écoles qui seront concernées par cette intervention. Ils vont apprendre la musique et découvrir des instruments sur le thème « autour du monde » : Brésil, pays d'Afrique, d'Asie... Nous sommes liés par convention, depuis 2005, avec l'École de musique. L'intervention a un coût : il y a une participation financière, qui n'est pas liée au nombre d'élèves, mais au nombre d'habitants. Nous le revotons chaque année. Cette année, il y a 6 centimes d'augmentation par habitant. Nous passons de 1,32 € à 1,38 €. Cette révision est faite sur la base de Musique et danse 44, qui fixe le coût.

Le Conseil municipal doit délibérer sur cette question et autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

**M. COURBET :** C'est un équipement qui est financé par la communauté de communes, qui est en convention avec celle-ci. Que dit la communauté de communes ?

**Mme SCHWACH :** Pour tout ce qui concerne les écoles, comme il s'agit d'une compétence communale, tout redescend : cela ne relève pas d'une compétence intercommunale.

**M. COURBET :** Certes, ce n'est pas une compétence intercommunale, mais l'équipement est intercommunal. Je souhaiterais y voir clair. On nous demande une augmentation et je voudrais qu'elle soit justifiée par rapport au service rendu. Pourquoi avons-nous une augmentation ? J'ai bien entendu que c'était Musique et danse en Loire-Atlantique qui fixait les tarifs. Musique et danse est un équipement départemental. C'est assez extraordinaire. Qui décide de quoi ? Pourquoi ? J'ai lu dans la presse qu'il y avait un rapprochement avec l'école de musique de Vallet. Cela a-t-il ou non des incidences ? Aurons-nous de meilleurs services ? La question se pose tout de même, parce que nous ne sommes pas en dehors de la communauté de communes. Il faut quand même que cela soit dit de temps en temps. C'est un équipement intercommunal et je voudrais quand même que l'on nous précise pourquoi il y a une augmentation. C'est une explication que l'on nous doit. Parfois, la culture n'a pas de prix – je soutiens Nathalie de ce point de vue –, mais les interventions des équipements intercommunaux dans les communes doivent être précises en ce qui concerne le coût.

**Mme SCHWACH :** Tous les ans, nous parlons de ce sujet, parce que cela représente une bonne somme.

**Un élu :** Cela fait une augmentation de 450 €.

**M. COURBET :** Il y a le problème du coût et le principe de réalisation des choses. Je pense qu'il faut que nous soyons aussi très clairs. Nous voyons là des équipements qui reviennent à la charge des communes, dans des états approximatifs. Nous avons parlé du sport. Là, nous parlons de culture et c'est la même chose. En termes de services, je vous le rappelle, nous sommes aussi la communauté de communes. Ce n'est pas quelque chose à part.

**M. AUDOUIN :** Si j'ai bonne mémoire, cette subvention qui est attribuée à l'école de musique, ce n'est pas à la communauté de communes Sèvre & Loire. C'est un montant qui est déjà fixé par Musique et danse au niveau départemental. Ce n'est donc pas la communauté de communes qui fixe le prix et le montant de l'augmentation. C'est bien Musique et danse qui fixe cette participation au fonctionnement de l'école de musique, qui est une association qui utilise un équipement intercommunal. C'est bien une association, et l'argent qui est versé tombe dans le budget de l'association et non de la communauté de communes. Il faut reposer les choses au bon endroit.

**M. COURBET :** Je suis d'accord sur cet élément, simplement, c'est un outil intercommunal. Que ce soit une association ou que ce soit un équipement en gestion directe, c'est la même chose. Elle a une mission de service public. C'est son activité. Sans quoi, cette école de musique n'existerait pas. Les choses sont très claires. Elle est financée par la communauté de communes, certes. C'est une association, d'accord. Il n'en demeure pas moins qu'elle intervient dans les établissements scolaires pour une mission de service public.

**M. le MAIRE :** Il n'y a pas d'autres questions ? Je vous propose de passer au vote.

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12/07/2005,

VU le protocole d'accord signé le 07/09/2005,

VU l'avis favorable de la commission « Écoles – Enfance – Jeunesse » en date du 22 novembre 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

◆ **ÉMET un avis favorable à la passation de l'avenant,**



- ◆ **AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le présent avenant au protocole d'accord,**
- ◆ **S'ENGAGE à régler, pour l'année scolaire 2018/2019**
  - ◆ une participation annuelle de 1,38 € par habitant,
  - ◆ une adhésion forfaitaire annuelle de 45 €.

**Mme SCHWACH :** Nous avons un PEDT, un projet éducatif de territoire, sur la période 2015-2018. Il arrive donc à son terme. Les services et moi-même avons rédigé le PEDT 2018-2021, en reprenant les axes thématiques qui étaient chers à la commission et à l'équipe : la citoyenneté, l'autonomie, la place de la famille, les parents, premiers éducateurs, entre autres... Ce PEDT 2018-2021 a été validé par les différentes instances : l'Éducation nationale, la CAF, la Direction départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale. C'est une bonne chose pour Saint-Julien-de-Concelles. Cela nous permettra, notamment, de continuer à recevoir le fonds de soutien aux activités périscolaires. Normalement, dans la loi de finances, il est confirmé que ce fonds de soutien est maintenu. C'était le premier point : le PEDT 2018-2021 est validé.

Le deuxième point : le ministre de l'Éducation nationale a lancé un label « plan mercredi » pour valoriser les accueils de loisirs du mercredi. Avec Anne-Cécile, nous avons candidaté, et la bonne nouvelle est que Saint-Julien-de-Concelles a obtenu le label « plan mercredi » pour la qualité de ses accueils de loisirs du mercredi. Vous pouvez être fiers de vos agents, parce que cela crée un cadre de confiance pour les familles de savoir que leurs enfants sont accueillis dans des structures de qualité, qui prennent en compte l'inclusion des enfants en situation de handicap, entre autres... Vous pouvez faire une bonne publicité aux agents de la commune et aux accueils de loisirs concellois. Je suis très fier d'eux.

*(Applaudissements)*

**M. le MAIRE :** Merci, Emmanuelle. Il fallait le souligner et je pense que nous pouvons les féliciter.

**M. GODINEAU :** Je reviens sur ce que dit Emmanuelle. Je le dis régulièrement, pour ne pas dire systématiquement. Je participe à trois commissions et je confirme que les gens avec qui nous travaillons sont des gens formidables. Quand on leur téléphone, ils répondent, quand on leur envoie un mail, ils répondent sous vingt-quatre heures, parfois même beaucoup moins. Sincèrement, nous pouvons nous féliciter d'avoir une bonne équipe, mais je dirai une équipe plurielle. Il n'y a pas que l'équipe « enfance – jeunesse ». Je vise l'ensemble du personnel de cette mairie.

#### **COMMERCE/ARTISANAT – TRANSPORTS/MOBILITE/SECURITE**

#### **DM-2018-099 – Avis sur les dérogations au repos dominical des commerces de détail accordées par le Maire au titre de l'année 2019**

**M. ANDRÉ :** Comme tous les ans, à la même époque, nous allons parler d'ouverture dominicale. Nous allons vous demander votre avis sur les dérogations au repos dominical des commerces de détail faites par le maire au titre de l'année 2019. Nous avons une seule demande, comme toutes les années, celle de DistriCenter, qui nous demande l'autorisation d'ouvrir quatre dimanches : le 13 janvier, pour les soldes, le 30 juin, également pour les soldes, et les 15 et 22 décembre pour les fêtes. Nous demandons aux différents syndicats, le Medef et les syndicats de salariés, et aux salariés, bien sûr. Nous avons reçu l'accord des salariés. Le Conseil communautaire de la CCSL rendra son avis demain, le 12 décembre 2018, pour ces quatre dimanches plus trois autres. Pour dépasser les cinq dimanches, il faut un avis de la CCSL. Les 1<sup>er</sup>, 8 et 29 décembre sont ajoutés aux quatre dimanches demandés par DistriCenter, ainsi que trois jours fériés. Cela concerne les commerces de détail alimentaire d'une surface de vente supérieure à 400 m<sup>2</sup>.

Sous réserve de la délibération du Conseil communautaire, le Conseil municipal est invité à se prononcer sur l'ouverture exceptionnelle des commerces de détail de la commune où le repos a lieu normalement le dimanche à l'occasion des dates sollicitées, à savoir les 13 janvier, 30 juin, 1<sup>er</sup> décembre, 8 décembre, 15 décembre, 22 décembre, 29 décembre, avec les contreparties prévues par le Code du travail pour les salariés concernés sur décision du Maire prise par arrêté municipal, et sur l'ouverture de trois jours fériés, à l'exception du 1<sup>er</sup> mai, pour les commerces de détail alimentaire dont la surface de vente est supérieure à 400 m<sup>2</sup>. Pour rappel, nous annonçons aujourd'hui quatre jours de demande et pas les cinq cités.

**M. GODINEAU :** À titre purement informatif, pourrions-nous avoir quelques éléments d'information sur le fameux accord qui est évoqué sur la première diapositive et ce que prévoit le Code du travail pour le travail dominical ?

**M. ANDRÉ :** De mémoire, c'est un paiement double des salariés, hors jours fériés, et les salariés doivent être volontaires ou être d'accord sur leur venue. C'est pourquoi nous demandons bien que tous les salariés signent leur accord. Chaque fois, le Medef est d'accord et les syndicats de salariés sont contre. Mais la loi veut que nous leur demandions.

**M. le MAIRE :** S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code du Travail et notamment l'article L 3132-26,

VU la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, et notamment l'article 250,

VU la demande présentée par le magasin Distri Center,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, sous réserve de la délibération du Conseil Communautaire du 12 décembre :

- ◆ **ÉMET un avis favorable à l'ouverture exceptionnelle des commerces de détail de la commune où le repos a lieu normalement le dimanche à l'occasion des dates sollicitées, à savoir les 13 janvier, 30 juin, 1<sup>er</sup> décembre, 8 décembre, 15 décembre, 22 décembre, 29 décembre, avec les contreparties prévues par le Code du Travail pour les salariés concernés sur décision du Maire prise par arrêté municipal,**
- ◆ **ÉMET un avis favorable à l'ouverture de 3 jours fériés, à l'exception du 1<sup>er</sup> mai, pour les commerces de détail alimentaire dont la surface de vente est supérieure à 400 m<sup>2</sup>.**

## **TRANSPORT – MOBILITÉ – SÉCURITÉ**

### **DM-2018-100 – Vidéo-protection urbaine : avenant commission sécurité**

**M. ANDRÉ :** Le deuxième sujet a trait à la vidéo-protection urbaine. Nous allons vous demander votre avis sur un avenant sur les travaux de vidéo-protection. Nous avons pris une délibération le 28/02/2017 pour la mise en œuvre d'un équipement de vidéo-protection urbaine dans la ville de Saint-Julien-de-Concelles. Des ajustements sont imposés, constitutifs à la traversée de routes départementales (RD 37 et 104) et nécessaire à la poursuite de l'exécution des prestations. C'est bien le Département qui nous a obligés à mettre en place ces prestations, qui ne faisaient pas partie de l'appel d'offres, au départ. Malheureusement, nous n'avons pas eu le choix, nous avons dû faire deux fonçages, c'est-à-dire que nous passons en dessous de la route, avec des matériels précis. Le premier fonçage a été fait au rond-point des Priollets et le second, au rond-point de la Sénéchalière. Pour le premier, le montant est de 9 398 € HT et pour le deuxième, de 5 349 € HT. Nous avons 250 000 € en budget total et nous serons à 248 000 € avec ces deux avenants. Nous restons donc tout à fait dans le budget initial.

Vous êtes invités à approuver les avenants nécessaires à l'exécution des travaux, à autoriser M. le Maire à signer les avenants 1 et 2 et à engager financièrement la commune.

**M. le MAIRE :** Pour information, c'est dû au changement de position des mâts que le Département a voulu effectuer des modifications. Pourtant, c'est avec eux que nous avons vu les emplacements, mais ensuite, ils ont revu leur copie et ont voulu les déplacer. Y a-t-il des questions ?

**M. AUDOUIN :** Pourrions-nous avoir un état récapitulatif du coût total de cet investissement pour la mise en place de la vidéo-protection ? Je tiens à rappeler que c'est une décision qui a été prise par le Bureau municipal, l'année dernière, sans avis de la commission, et que l'Avenir concellois s'était positionné défavorablement à cet investissement, sachant qu'à notre avis, c'était surdimensionné – nous n'avons pas eu tous les dossiers – et qu'il n'y avait pas eu d'état des lieux de la mise en place de l'opération précédente pour la sécurité, qui était « les voisins vigilants ». C'est pour cela que nous nous abstenons sur ce vote. Mais j'aimerais bien avoir l'information du coût total de cette opération de vidéo-protection.

**M. ANDRÉ :** Ce qui serait bien, ce serait que tu viennes aux commissions, avant de me dire que tu n'as pas l'information.

**M. AUDOUIN :** Excuse-moi, mais ce n'est pas parce que je n'étais pas en commission que je n'ai pas le droit de poser la question. J'étais absent et je m'en suis excusé.

**M. ANDRÉ :** Alors, ne dis pas que ce n'est pas passé en commission.

**M. AUDOUIN :** Ce n'est pas ce montant-là qui n'est pas passé en commission. C'est la décision initiale d'installation de la vidéo-protection, qui a été prise par le Bureau municipal. Vous l'avez dit en séance et nous pourrions retrouver les PV. C'est cela que je discute. Ce ne sont pas ces deux avenants de 15 000 € que je conteste. C'est l'aspect global.

**M. le MAIRE :** Beaucoup de projets partent du Bureau municipal et c'est ensuite travaillé en commission. Tu connais le fonctionnement. Et l'ensemble de la vidéo-protection a été travaillé en commission.

Hors micro

**M. ANDRÉ :** Comme tu ne viens pas aux commissions, arrête... Tu n'as qu'à venir.

## Coupure micro

**M. le MAIRE :** Je pense que nos réflexions, Christophe, portent sur le fait que tu as dit que ce n'était pas passé en commission. Ma réaction porte là-dessus. Pas sur le fait que tu sois présent ou non : tout le monde a des empêchements. Mais ce sujet est bien passé en commission, même le projet global de départ.

**M. ANDRÉ :** Je vais te répondre sur le budget. Nous avons une enveloppe d'un montant de 250 000 €. Le montant du marché d'Eiffage était de 173 000 € HT, soit 207 000 € TTC. Nous avons eu deux avenants : l'un de 11 000 € TTC et l'autre de 6 400 € TTC. Le montant global du nouveau marché est de 187 000 € HT, soit 225 000 € TTC. Cela représente 8,5 % d'augmentation, ce qui est inférieur aux 15 % tolérés. Nous ajoutons à cela les marchés des mâts et des massifs, qui est de 23 352 €, ce qui nous fait un total de 248 698 € sur 250 000 € TTC. À 1 300 € près, nous sommes pile dans le marché. Mais si tu le souhaite, je te donnerai tous les éléments.

**M. le MAIRE :** J'ajoute que dans les années à venir, nous reviendrons sur cet équipement, qui pourra aussi amener des économies de réparation de bâtiments de 20 000 à 30 000 € par an. Je pense qu'il faut le prendre en compte. Dire que ce n'est pas adapté à notre commune, c'est un choix. Nous avons beaucoup d'équipements, nous l'avons dit tout à l'heure, qui doivent être surveillés, parce que malheureusement, il y a de plus en plus d'incivilités. Cela nous coûte entre 50 000 et 70 000 € par an. Je pense que si nous pouvons économiser cela, c'est intéressant. Tu dis que c'est un projet qui est trop important pour la commune mais je ne le pense pas. Tout à l'heure, nous avons évoqué le réseau de chaleur. Au départ, tu pensais qu'il était adapté à notre commune et en fin de compte, nous démontrons qu'il ne l'est pas. Peut-être que nous n'aurons pas ce constat dans les années à venir, mais il y a des projets qu'on lance à une époque et qui changent, qui évoluent au fil des années.

**M. AUDOUIN :** Premièrement, la décision a été prise par le Bureau, l'engagement a été pris par le Bureau. Ensuite, c'est passé en commission avec les différents sujets. Mais pas le débat sur la nécessité ou l'ampleur du projet. Nous étions favorables à ce qu'il y ait des caméras de vidéosurveillance autour des équipements publics de la commune pour pallier ces vandalismes que tu évoques. Par contre, s'agissant de l'ampleur du projet, le fait de mettre des caméras un peu partout, y compris sur les ronds-points autour de la commune, nous n'en trouvons pas forcément l'utilité.

Tu reviens sur le réseau de chaleur. À l'époque où nous étions conseillés, le réseau de chaleur était un investissement valable pour la taille de notre commune et s'il y avait eu d'autres logements, notamment ceux qui ont été construits dans le cœur de bourg, avaient été raccordés au réseau de chaleur, nous aurions peut-être pu faire des économies sur le fonctionnement.

**M. le MAIRE :** Damien a évoqué tout à l'heure le constat des constructeurs. Ces équipements ont été un choix. Nous avons eu des demandes de plusieurs communes qui souhaitent s'équiper en vidéoprotection dans les prochaines années. Il y a un besoin et je pense que pour l'avenir et le bien-être de nos concitoyens, ce sont des équipements qui sont intéressants.

**M. GODINEAU :** C'est juste pour clore le débat, il n'y aura pas de difficultés, rassurez-vous. Je veux simplement dire que je souscris à ce que tu dis, à savoir qu'il y a effectivement le côté surveillance par rapport à la personne mais que cela pourra probablement apporter aussi moins de dégradations. Tout cela pour te dire que nous serons très vigilants sur les bilans. C'était simplement ce que je voulais dire. Ce n'était pas polémique.

**M. le MAIRE :** Vous n'êtes pas sans savoir que nous avons fait des réunions publiques. Nous avons rencontré la population et je pense que c'est un équipement sur lequel la majorité de la population nous accompagnait.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote.

VU l'avis favorable de la Commission « Urbanisme-Bâtiment-Environnement » du 29 octobre 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 24 voix favorables et 3 abstentions (liste « L'Avenir Concellois »)

- ◆ **APPROUVE les avenants nécessaires à l'exécution des travaux,**
- ◆ **AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants 1 et 2,**
- ◆ **AUTORISE Monsieur le Maire à engager financièrement la commune.**

## **CULTURE/ÉVÉNEMENTS – COMMUNICATION – TOURISME**

### **DM-2018-101 – Présentation du rapport d'exploitation du camping municipal du Chêne pour l'année 2017**

**Mme CHARBONNEAU :** La commune de Saint-Julien-de-Concelles a signé un contrat d'affermage pour la gestion du camping municipal du Chêne avec la SARL Camping du Chêne, représentée par Madame Magali MONCOIFFÉ, par voie d'avenant de transfert en date du 23 janvier 2014.

Conformément aux dispositions de l'article L. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), il appartient au délégataire de communiquer chaque année au Conseil municipal un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public, ainsi qu'une analyse portant sur la qualité du service. Ce rapport est complété par compte rendu technique et financier pour l'exercice 2017.

Nous allons regarder le compte rendu de l'activité, avec le maintien de la qualité de service, le classement et les labels et avis des réseaux sociaux. Nous verrons les statistiques de fréquentation et le compte rendu financier, avec la présentation des comptes, quelques chiffres clés, le compte de résultat et les perspectives de développement pour 2017 et 2018.

Vous avez eu en pièce jointe l'ensemble des comptes détaillés du camping, avec le compte de résultat, le bilan et les amortissements. Nous allons commencer par le compte rendu d'activité. S'agissant du niveau de service, il y a eu :

- ◆ la continuité de la remise à niveau de l'état général du camping pour les services, pour le mobil-home et pour la prestation ;
- ◆ la remise à niveau de la qualité des locatifs ;
- ◆ des activités au kiosque qui sont sensiblement identiques depuis trois ou quatre ans, avec un résultat similaire autour de 53 000 € ;
- ◆ le maintien du système automatique d'enquête client, puisque chaque année, le camping effectue enquête qualité qui lui permet de concourir aux labels ;
- ◆ l'accueil de jeunes en lien avec l'école de voile, qui a été créé cette année, en lien avec la commune, d'autres communes du territoire et la communauté de communes.

Le camping de Saint-Julien est toujours classé « 3 étoiles » : cela été renouvelé en 2017 et il est obtenu pour cinq ans. Il a également le label ACSI, le label « La Loire à vélo », le label de la Fédération des campeurs caravaniers camping-caristes et un nouveau label, acquis cette année, « Vignobles et découvertes ». C'est donc un camping qui monte en gamme depuis l'arrivée de M. et Mme Moncoiffé en matière de qualité et d'obtention de labels, qui permettent de maintenir le classement « 3 étoiles ».

S'agissant des statistiques de fréquentation, 20 783 nuitées ont été enregistrées sur la période 2016/2017, soit une légère augmentation par rapport à 2015/2016. Le nombre de nuitées a connu une augmentation record en été, avec 895 nuitées de plus, mais une diminution significative en arrière-saison. Les nuitées d'arrière-saison sont souvent liées à l'activité économique du territoire. Ce n'est pas exactement la même fréquentation que celle des campeurs de l'été. Pour ce qui concerne la répartition de la clientèle, 57 % des clients viennent des Pays-de-la-Loire ou de Bretagne, 9 d'Île-de-France et 5 % du Nord – Pas-de-Calais. La part des nuitées étrangères est en augmentation. Elle représentait 19,6 % contre 15,55 % en 2015/2016. Petit à petit, le camping de Saint-Julien arrive à attirer des campeurs venus de plus loin. Les pays concernés sont essentiellement la Grande-Bretagne et les Pays-Bas.

Les tarifs pratiqués sont stables. Ils sont sensiblement identiques à ceux de l'année précédente. Je ne vous donnerai pas le détail ici, je suppose que ceux que cela intéresse les ont examinés. En tout cas, il y a une stabilité des tarifs et non une hausse régulière.

Je vous présente maintenant le compte rendu financier et les chiffres clés. Aujourd'hui, le chiffre d'affaires du camping est de 322 000 €. Il est en augmentation régulière depuis quatre ans, de 9 % entre 2016 et 2017. Le résultat de l'exercice est à -6 631 €. Les capitaux propres sont de 74 000 €, dont 50 000 € qui ont été apportés par M. et Mme Moncoiffé, les gérants, dès leur arrivée. La trésorerie est de 92 000 € et les charges d'exploitation s'établissent à 325 000 €. Les capitaux propres sont importants. Aujourd'hui, les amortissements arrivent en fin de course. C'est-à-dire que M. et Mme Moncoiffé ont investi par deux fois, en 2015 et 2016, de mémoire, pour l'acquisition de nouveaux mobil-homes. Nous arrivons donc en fin d'amortissement. Je pense que les emprunts se termineront à la fin de l'année 2018.

Les amortissements des mobil-homes qui ont été acquis au cours des trois dernières années sont donc pratiquement terminés et les emprunts vont également arriver à échéance. M. et Mme Moncoiffé auront donc le choix entre réinvestir encore dans le camping ou non, en fonction du choix de leur activité. Mais il faut tout de même savoir que les équipements du camping de Saint-Julien sont relativement récents et pratiquement neufs.

Nous avons mis les années 2015, 2016 et 2016. Nous voyons le chiffre d'affaires avec les produits d'exploitation en augmentation. Pour vous donner une idée des résultats du kiosque, les chiffres varient sont de l'ordre de 50 000 à 54 000 €, régulièrement, chaque année, dans le chiffre d'affaires. Le résultat est à -6 631 €, mais avec la trésorerie et les capitaux propres, il n'y a pas de souci de gestion sur le camping. Si vous avez regardé les comptes dans le détail, vous ne serez pas inquiets sur le pilotage financier du camping.

Si nous faisons une analyse globale, l'activité progresse et notamment en ce qui concerne les nuitées. Je vous ai dit +9 %, tout à l'heure, mais c'est +8,5 %. L'activité du kiosque reste stable. La marge est maîtrisée. L'évolution des charges d'exploitation est un peu en hausse, cette année, puisqu'elle est supérieure de 45 000 €. Ces 45 000 € comprennent une hausse importante de la partie relative à l'électricité ainsi que des frais de congrès de M. et Mme Moncoiffé qui se sont rendus à un congrès sur le camping à l'étranger. En contrepartie, la gérante a diminué sa rémunération et les avantages sociaux. Il y a quelques frais généraux qui sont notés, en particulier les frais de congrès. L'entreprise se désendette, comme je vous l'ai dit. Les amortissements arrivent à leur fin et les prêts sont pratiquement soldés. De manière générale, le camping est bien géré et l'impôt diminue aussi un peu.

Je reviens à la question de Michel pour donner quelques informations sur les investissements et sur le matériel. Vous savez que chaque année, nous avons un budget d'investissement de 50 000 € qui est affecté au camping. En 2017, il n'y a pas eu d'investissements nouveaux. En 2018, quatre nouveaux mobil-homes ont été acquis : trois de quatre places et un pour six personnes. Ce sont les investissements de Mme et M. Moncoiffé. Pour les investissements de la commune, il y a eu le lancement de l'audit du réseau d'eau et d'assainissement et de l'ensemble des bornes électriques.

**M. le MAIRE :** L'acquisition des mobil-homes est faite par M. et Mme Moncoiffé. Il nous appartient à nous de mettre le terrain en place.

**Mme CHARBONNEAU :** Quand M. et Mme Moncoiffé investissent dans des mobil-homes, l'assainissement et le raccordement sont pris en charge par la collectivité. Le financement des mobil-homes est pris en charge par le gérant du camping.

Il y a donc le lancement de l'audit, depuis 2017, l'entretien des espaces verts et haies, pour environ 857 heures, la réparation des grilles du kiosque, qui avaient été endommagées, le déplacement des bornes fixes électriques à la demande du gérant, le remplacement des douches des sanitaires, la mise en place d'une aire de jeux pour les enfants de 2 à 10 ans, qui est également souvent occupée. Voilà pour les investissements. En termes de matériel, les investissements de la commune correspondent à l'acquisition de bornes solaires, au remplacement de luminaires et à des réparations diverses.

Les perspectives de développement pour 2017 et 2018 consistent à poursuivre le développement du camping. La question de l'acquisition de mobil-homes dépend du choix de M. et Mme Moncoiffé. Les services et animations seront développés. Il y a aujourd'hui un rapprochement entre Cap sports et le camping pour organiser des actions communes, notamment pour l'accueil aux animations organisées par Cap sports le dimanche autour de la voile. Par ailleurs, pour le développement de la notoriété du camping, il est prévu de poursuivre le développement du camping par le référencement et par la qualité de service et de continuer l'effort de conquête de la clientèle étrangère, qui progresse depuis quatre ans.

Y a-t-il des questions ?

**M. COURBET :** Il y a un certain temps, je vous avais présenté le projet de déplacements doux sur le territoire. Après discussion au sein des commissions intercommunales qui, d'ailleurs, ne fonctionnent plus et dont je ne sais pas ce qu'elles deviennent. En tout cas, nous avons arrêté un certain nombre de principes, notamment de financement, pour que le camping soit l'un des équipements reconnus, au niveau de l'intercommunalité, comme étant un équipement majeur, pour le relier aux déplacements doux à partir de La Chapelle-Basse-Mer et de notre territoire sur le Bout des Ponts. Le dernier point qui a été soulevé tout à l'heure c'est ce que nous avons retenu pour qu'il soit évidemment estampillé « La Loire à vélo », mais pour que toutes les possibilités de déplacements doux, en particulier le vélo, soient facilitées pour accéder au camping, à partir de la Loire mais aussi à partir de l'intérieur du territoire de la communauté de communes, pour qu'il soit sur un trajet qui emmène éventuellement les cyclistes jusqu'au zoo de La Boissière-du-Doré. Tout un maillage avait été prévu. Pour l'instant, nous sommes apparemment au point mort. Pourtant, des financements avaient été demandés à la communauté de communes. Je ne sais pas s'ils ont été votés. En tout cas, nous voulons rassurer les exploitants en leur disant que la préoccupation, à la fois communale et intercommunale, est de faire en sorte que cet équipement soit un équipement majeur en termes de développement touristique.

**M. le MAIRE :** Je peux te répondre au sujet des modes actifs. Tu travailles dans la commission avec le vice-président Pierre Bertin. C'est passé en Bureau communautaire la semaine dernière. J'ai récupéré le document pour te le faire suivre, avec les montants qui sont alloués au futur cheminement. Par contre, le camping de Divatte-sur-Loire n'est pas à l'ordre du jour, pour l'instant. C'est plutôt vers Le Loroux et vers le zoo.

**M. COURBET :** Le trajet qui était proposé au départ de La Chapelle-Basse-Mer pour aller au camping n'en fait pas partie ?

**M. le MAIRE :** Nous travaillons avec Divatte-sur-Loire, mais je ne crois pas que ce soit dans le schéma que j'ai récupéré. Je te le montrerai.

**M. COURBET :** Cela a disparu ? Mais nous l'avons adopté ! Ce sont des heures de travail et on s'aperçoit incidemment qu'il disparaît.

**M. le MAIRE :** Si jamais il était dedans, il y est sûrement encore.

**M. COURBET :** Normalement, il était dedans ! On partait du petit port de la Pierre percée pour aller au camping, et nous avions prévus exprès une halte sur le bord de Loire pour que les gens aient la possibilité d'entretenir leur vélo.

**M. le MAIRE :** Je pense qu'il y a une grosse somme qui a été positionnée, mais jusqu'en 2025. Je te transmettrai le document.

---

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

◆ **PREND ACTE de la présentation du rapport d'exploitation 2017 du camping municipal du Chêne**

**INFORMATIONS DIVERSES**

**Mme CHARBONNEAU** : Pour finir, je vous livre quelques dates importantes sur le mois de janvier. Le vendredi 18 janvier, à 16 h 00, il y aura la cérémonie des vœux à l'Ehpad. La cérémonie des vœux à la population aura lieu le samedi 19 janvier à la salle de la Quintaine, à 10 h 30. Le vendredi 25 janvier se déroulera la soirée des vœux pour les élus et le personnel. Je vous invite à noter ces trois dates : le vendredi 18 janvier à 16 h à l'Ehpad, le samedi 19 janvier pour la cérémonie des vœux à la population et le vendredi 25 janvier pour les vœux des élus et du personnel. Pour recevoir les invitations bientôt.

**M. COURBET** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voulais remercier toutes celles et tous ceux qui, pendant la période du mois de novembre, qui était particulièrement douloureuse pour moi, m'ont adressé de petits mots, des courriers, des SMS, des courriels, des coups de téléphone, qui m'ont fait énormément plaisir. Du fond du cœur, je voulais vous en remercier. C'est très utile, dans ces moments-là.

**M. le MAIRE** : Merci, Michel. Sache que nous sommes une équipe. Nous travaillons tous ensemble au sein des commissions ou du conseil. Je pense qu'il est tout à fait naturel de prendre des nouvelles quand il y a de petits soucis physiques ou autres.

N'oubliez pas de signer le PV avant de partir et de rejoindre la salle en bas. C'est la fin de l'année, il y a un peu de boissons, et des chocolats.

**Rappel des délibérations prises lors de la présente séance**

DM-2018-073 Présentation du rapport d'exploitation du service public d'assainissement pour l'année 2017

DM-2018-074 Acquisition Parcelle AD 66

DM-2018-075 Tarifs 2019 Commission « Finances, Affaires Générales »

DM-2018-076 Tarifs 2019 « Commission Sécurité » - Police Municipale

DM-2018-077 Tarifs 2019 « Commission Commerce Artisanat »

DM-2018-078 Tarifs 2019 Commission « Culture/Événements – Communication – Tourisme »

DM-2018-079 Examen et vote des tarifs 2019 pour le cimetière

DM-2018-080 Indemnités de la Commission Communale des Impôts Directs pour l'année 2019

DM-2018-081 Tarifs 2019 « Commission Ecoles-Enfance-Jeunesse » ALSH 3-12 ans & 10-13 ans

DM-2018-082 Tarifs 2019 « Commission Ecoles-Enfance-Jeunesse » - Accueil périscolaire

DM-2018-083 Vote des tarifs 2019 des opérations d'autofinancement – projets de jeunes

DM-2018-084 Tarifs 2020 "salle de la Quintaine"

DM-2018-085 Décision Modificative n°1 – Réseau de Chaleur 2018

DM-2018-086 Décision Modificative n°1 – Budget principal Ville 2018

DM-2018-087 Décision Modificative n°2 – Budget principal Ville 2018

DM-2018-088 Transformation d'une avance en participation – Réseau de Chaleur

DM-2018-089 Réseau de chaleur – Modalités d'amortissements

DM-2018-090 Vote des subventions aux associations pour l'année 2019

DM-2018-091 Budget "Ville" : autorisations de mandatement des dépenses d'investissement pour l'année 2019

DM-2018-092 Acquisition licence IV

DM-2018-093 Modernisation des espaces sportifs - Validation du plan de financement – demande de subventions

DM-2018-094 Protection sociale complémentaire - Participation prévoyance employeur

DM-2018-095 Aides aux établissements scolaires pour l'année 2019

DM-2018-096 Marché de restauration municipale - passation d'un avenant

DM-2018-097 Marché de restauration municipale - définition des nouveaux tarifs aux familles pour l'année 2019

DM-2018-098 École de Musique Loire Divatte - Protocole d'accord pour des interventions en milieu scolaire : passation d'un avenant pour l'année scolaire 2018/2019

DM-2018-099 Avis sur les dérogations au repos dominical des commerces de détails accordées par le Maire au titre de l'année 2019

DM-2018-100 Vidéo Protection Urbaine : avenant commission sécurité

DM-2018-101 Présentation du rapport d'exploitation du camping municipal du Chêne pour l'année 2017

*Voies et délais de recours : Les présentes délibérations, à supposer que celles-ci fassent grief, peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de leur notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'Île Gloriette BP 24 111, 44 041 Nantes Cedex tél. 02.40.99.46.00, courriel : greffe.ta-nantes@juradm.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.*

Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée et le procès-verbal signé par les membres présents.

AGASSE	ANDRÉ	ARBERT (absente)	AUDOUIN	BERNARD
BIAULET (absente)	BOUDAUD	CAHAREL (absent)	CHANTREAU	CHARBONNEAU
COURBET	DOUAUD	FORGET	GILBERT	GODINEAU
GUIBOURGÉ	GUILLET (absente)	JOLYS (absent)	JUSSIAUME	LE BALCH
LE GURUN	MARCHAIS (absent)	MOSTEAU	PASCAUD	PETITEAU
PINEAU	PROUTZAKOFF	SCHWACH	SERISIER	